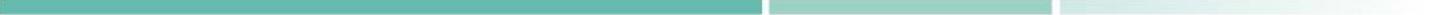




Évaluation de l'Entente Canada–Colombie- Britannique sur le développement du marché du travail

Rapport final

Le 1 mars 2023



Évaluation horizontale de l'Entente Canada–Colombie-Britannique sur le développement du marché du travail

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripneur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2023

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. Em20-163/2022F-PDF
ISBN 978-0-660-46661-3



Table des matières

Table des matières	i
Liste des tableaux	ii
Liste des graphiques	iv
Liste des abréviations	v
Sommaire	vii
Efficacité et efficience des PEMS	ix
Études complémentaires	xii
Recommandations	xv
Réponse de la direction	xvii
1. Présentation	1
2. Entente Canada-Colombie-Britannique sur le développement du marché du travail	2
2.1 Prestations d'emploi.....	3
2.2 Mesures de soutien.....	3
2.3 Participants admissibles couverts par cette étude	4
2.4 Part moyenne du financement et du coût des PEMS par équivalent du plan d'action.....	4
3. Méthodologie	6
3.1 Analyse des impacts différentiels.....	6
3.2 Facteurs considérés dans l'analyse coûts-avantages	8
3.3 Forces et limites des études.....	10
3.4 Aperçu des études présentées dans ce rapport.....	11
4. Constatations de l'évaluation	13
4.1 Profil des participants	13
4.2 Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi	15
4.3 Impacts différentiels selon le sous-groupe de participants	19
4.4 Impacts différentiels des Services de formation selon la région.....	37
4.5 Analyse coûts-avantages	41
5. Études complémentaires	46
5.1 Aide au travail indépendant	46
5.2 Partenariats pour la création d'emplois	51
5.3 Partenariats du marché du travail.....	54
5.4 Recherche et innovation	57
5.5 Services de formation – apprentis	59
6. Conclusions et recommandations	63
Résumé des constatations	63
Recommandations	64
7. Références	65
Annexe A. Liste des 8 études présentées dans ce rapport de synthèse	66

Liste des tableaux

Tableau i. Part du financement dans le cadre de l'EDMT et coût moyen par équivalent du plan d'action, par participant en Colombie-Britannique (2010 à 2012).....	ix
Tableau ii. Nombre d'années nécessaires pour que les avantages surpassent les coûts de programme ...	xii
Tableau 1. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par équivalent du plan d'action, par participant en Colombie-Britannique.....	5
Tableau 2. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012.....	13
Tableau 3. Niveaux d'emploi et de revenus, et utilisation des prestations d'aide sociale au cours de l'année précédant la participation aux PEMS.....	14
Tableau 4. Profil des participantes en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012.....	19
Tableau 5. Impacts différentiels pour les participantes (moyenne annuelle).....	21
Tableau 6. Profil des participants masculins en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012.....	22
Tableau 7. Impacts différentiels pour les participants masculins (moyenne annuelle).....	23
Tableau 8. Profil des jeunes participants en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012.....	24
Tableau 9. Impacts différentiels pour les jeunes participants (moyenne annuelle).....	25
Tableau 10. Profil des travailleurs âgés en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012.....	26
Tableau 11. Impacts différentiels pour les travailleurs âgés ayant participé aux Services de formation et aux SAE (moyenne annuelle).....	28
Tableau 12. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi autochtones ayant participé à des programmes en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012.....	29
Tableau 13. Impacts différentiels pour les participants autochtones (moyenne annuelle).....	30
Tableau 14. Profil des participants handicapés en Colombie-Britannique de 2010 à 2012.....	31
Tableau 15. Impacts différentiels pour les personnes en situation de handicap (moyenne annuelle).....	33
Tableau 16. Profil des immigrants récents prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012.....	34
Tableau 17. Impacts différentiels pour les immigrants récents (moyenne annuelle).....	35
Tableau 18. Profil des membres de minorités visibles prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012.....	35
Tableau 19. Impacts différentiels pour les membres de minorités visibles ayant participé à des programmes (moyenne annuelle).....	37
Tableau 20. Impacts différentiels pour les participants aux Services de formation dans la région nord (moyenne annuelle).....	38
Tableau 21. Impacts différentiels pour les participants aux Services de formation dans la région sud (moyenne annuelle).....	39



Tableau 22. Impacts différentiels pour les participants aux Services de formation à Vancouver (moyenne annuelle)	40
Tableau 23. Impacts différentiels pour les participants aux Services de formation à Victoria (moyenne annuelle)	41
Tableau 24. Résultats de l'analyse coûts-avantages pour les prestataires anciens et actifs de l'assurance-emploi qui participent aux programmes.....	42
Tableau 25. Profil des participants aux Services de formation-apprentis en Colombie-Britannique de 2010 à 2012.....	60
Tableau A 1. Aperçu des études présentées dans ce rapport	66

Liste des graphiques

Graphique i. Changement de la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)	x
Graphique ii. Revenus d'emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)	xi
Graphique iii. Changement dans la dépendance des participants à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle)	xi
Graphique 1. Variation de la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)	16
Graphique 2. Revenus d'emploi annuels des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)	16
Graphique 3. Variation dans le recours aux prestations d'assurance-emploi (moyenne annuelle)	17
Graphique 4. Variation dans le recours aux prestations d'aide sociale (moyenne annuelle)	18
Graphique 5. Changement dans la dépendance des participants à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle)	18
Graphique 6. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé aux Services de formation-apprentis	61
Graphique 7. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé aux Services de formation-apprentis	62



Liste des abréviations

EDMT	Entente sur le développement du marché du travail
EDSC	Emploi et Développement social Canada
PCE	Partenariats pour la création d'emplois
PEMS	Prestations d'emploi et mesures de soutien
SAE	Services d'aide à l'emploi
SSETP	Subventions salariales à l'expérience de travail et aux placements

Sommaire

L'Entente Canada–Colombie-Britannique sur le développement du marché du travail (EDMT) est une entente bilatérale entre le Canada et la Colombie-Britannique pour la conception et la mise en œuvre des prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS).

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des Services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement efficace des PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin et de retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte d'assurance emploi.

Les programmes et services fournis par la Colombie-Britannique doivent correspondre aux catégories des PEMS établies en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi. Voici une brève description des PEMS examinées dans le cadre de l'évaluation de l'EDMT Canada–Colombie-Britannique.

- Les **Services de formation** aident les participants à acquérir des compétences professionnelles en leur octroyant une aide financière afin qu'ils participent à des formations en classe.
- Les **Subventions salariales à l'expérience de travail et aux placements (SSETP)** aident les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs une subvention salariale.
- L'**Aide au travail indépendant** aide les participants à créer leur propre emploi en leur fournissant une série de services, notamment une aide à l'élaboration d'un plan d'affaires, des conseils, de l'encadrement et du mentorat, de la formation à l'entrepreneuriat et des ateliers.
- Les **Partenariats pour la création d'emplois (PCE)** soutiennent des projets qui offrent aux participants admissibles la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle significative tout en apportant une contribution à la collectivité.

Objectifs de l'évaluation

Forte du succès des cycles d'évaluation EDMT précédents, la présente évaluation vise à combler les lacunes dans les connaissances entourant l'efficacité, l'efficience, ainsi que la conception et la mise en œuvre de PEMS en Colombie-Britannique.

Investissement au titre de l'EDMT

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le Canada a transféré près de 324 millions de dollars (dont près de 15,5 millions en fonds d'administration) à la Colombie-Britannique.

Méthode de l'évaluation

Les conclusions présentées dans le présent rapport sont tirées de 8 études d'évaluation. Ces études examinent les questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la conception et à la mise en œuvre des programmes. On y utilise différentes méthodes qualitatives et quantitatives, dont :

- une analyse des impacts différentiels, pour les personnes qui ont entamé leur participation à une intervention entre 2010 et 2012;
- une analyse des résultats;
- une analyse coûts-avantages (qui tient compte des économies réalisées au chapitre des soins de santé);
- des entretiens réalisés auprès d'informateurs clés (33 représentants de la province, de prestataires de services, de signataires d'ententes et de parties prenantes clés);
- des questionnaires remplis par les agents de la province;
- une enquête auprès de 757 participants à l'Aide au travail indépendant en Colombie-Britannique;
- des revues de documents et de la littérature.

- Les **Services d'aide à l'emploi (SAE)** soutiennent les personnes qui se préparent à entrer dans le marché du travail ou à le réintégrer, ou aident ces personnes à trouver un meilleur emploi.
 - Ces services peuvent prendre plusieurs formes, comme des conseils, l'aide à la préparation d'un plan d'action, l'acquisition d'habiletés en matière de recherche d'emploi, des clubs de recherche d'emploi, des services de placement, des services de gestion de cas et de suivi, et la présentation d'informations sur le marché du travail.
- Les **Partenariats du marché du travail** aident les employeurs, les collectivités et les secteurs ou régions économiques à s'adapter aux changements au sein de la population active et à combler leurs besoins en ressources humaines.
- La **Recherche et innovation** finance des projets de recherche et d'innovation afin d'explorer et d'évaluer des approches non éprouvées et non testées pour résoudre des problèmes précis dans le marché du travail.

Les impacts différentiels sont estimés pour 2 catégories de prestataires de l'assurance-emploi.

- Les **prestataires actifs** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi.
- Les **anciens prestataires** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations d'assurance-emploi¹.

Près de 78 100 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont entrepris leur participation à des programmes et services découlant de l'EDMT Canada-Colombie-Britannique entre 2010 et 2012.

Le tableau i donne un aperçu de la part du financement affectée aux PEMS et du coût moyen par participant. Le calcul du coût moyen par participant est basé sur les données des rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour la période de 2010 à 2012. Cette période correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation de l'EDMT Canada-Colombie-Britannique.

¹ Les anciens prestataires peuvent être des personnes qui sont sous-employées ou qui ne sont pas en mesure de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi, des personnes qui se retrouvent hors du marché du travail pour diverses raisons ou des bénéficiaires de l'aide sociale.

Tableau i. Part du financement dans le cadre de l'EDMT et coût moyen par équivalent du plan d'action, par participant en Colombie-Britannique (2010 à 2012)^{2,3}

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part de financement	Coût moyen – prestataires actifs	Coût moyen – anciens prestataires
Services de formation	38 %	9 665 \$	10 071 \$
Services d'aide à l'emploi	42 %	1 095 \$	1 095 \$
Partenariats du marché du travail	3 %	s. o.	s. o.
Aide au travail indépendant	10 %	22 447 \$	22 570 \$
Subventions salariales à l'expérience de travail et aux placements	6 %	10 270 \$	9 717 \$
Partenariats pour la création d'emplois	1 %	21 006 \$	20 091 \$
Recherche et innovation	0 %	s. o.	s. o.
Total	100 %	s. o.	s. o.

Sources : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour les exercices 2010 à 2011, 2011 à 2012 et 2020 à 2021.

Remarque : Le total des pourcentages n'est peut-être pas de 100 % en raison de l'arrondissement.

Par rapport à la période de 2010 à 2012, l'affectation budgétaire liée aux EDTM pendant la période de 2020 à 2021 a varié pour quelques programmes et services. Par exemple, la part des investissements affectée aux SAE est passée de 42 % à 17 %, tandis que la part affectée aux Services de formation est passée de 38 % à 61 %.

Effacité et efficacité des PEMS

- Dans l'ensemble, l'analyse des impacts différentiels montre que la participation à la plupart des PEMS améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement par rapport à ce qu'on constate chez les personnes semblables qui n'ont pas participé à ces PEMS.
- Une analyse par sous-groupes montre que les interventions des Services de formation, des SSETP et des SAE profitent aux femmes, aux hommes et aux jeunes participants. Lorsque le nombre de

² Le coût moyen des Services de formation comprend le coût de la prestation des Services de formation réguliers et des Services de formation des apprentis. Il est impossible d'estimer isolément le coût de l'exécution du volet régulier des Services de formation, car on ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses entre le volet régulier et le volet propre aux apprentis.

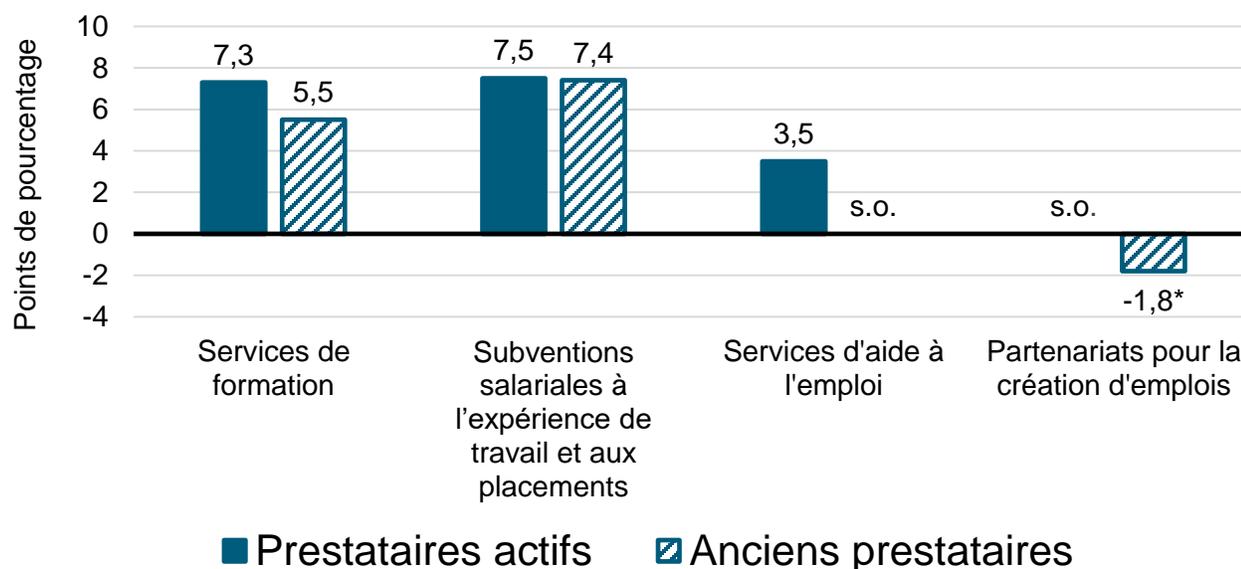
³ Il n'y a généralement pas d'interventions visant des participants précis dans les programmes Partenariats du marché du travail et Recherche et innovation.

participants était suffisant pour permettre une analyse statistiquement significative des impacts différentiels, on constate que ces programmes ont également amélioré la participation au marché du travail chez les travailleurs âgés, les Autochtones, les immigrants récents et les membres de minorités visibles participants.

- Une analyse régionale des impacts différentiels des Services de formation révèle que les participants des régions du nord et du sud, ainsi que ceux de Vancouver, ont accru leur participation au marché du travail et réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement. Les participants de Victoria ont accru leur participation au marché du travail.
- Les avantages de la participation aux PEMS pour la société surpassent les coûts des investissements initiaux au fil du temps pour les prestataires actifs et les anciens prestataires qui participent aux Services de formation.

Le graphique i présente les impacts différentiels sur l'incidence d'emploi chez les anciens prestataires et les prestataires actifs selon le type de programme. Les estimations peuvent être interprétées comme étant un changement de la probabilité d'occuper un emploi à la suite de la participation. Par exemple, la participation aux Services de formation augmente la probabilité de trouver un emploi de 7,3 points de pourcentage pour les prestataires actifs par rapport aux non-participants.

Graphique i. Changement de la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)

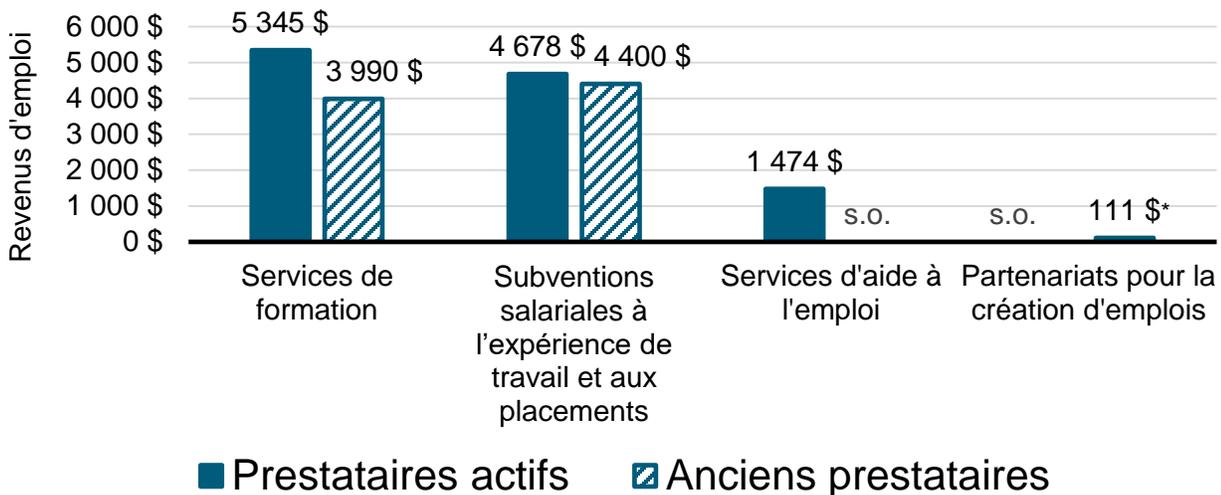


Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

* L'impact moyen annuel n'est pas statistiquement significatif.

Le graphique ii montre l'augmentation annuelle moyenne des revenus d'emploi chez les prestataires actifs et les anciens prestataires au cours de la période qui suit leur participation. Par exemple, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux Services de formation ont gagné, en moyenne, 5 345 \$ de plus que les non-participants semblables.

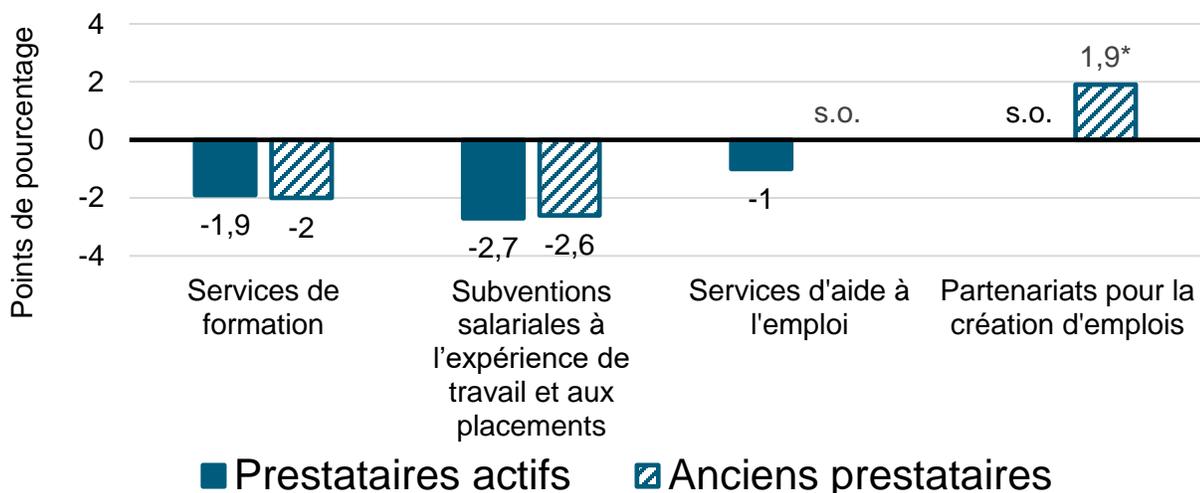
Graphique ii. Revenus d'emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).
 * L'impact moyen annuel n'est pas statistiquement significatif.

Le graphique iii présente l'évolution de la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement pour les prestataires actifs et les anciens prestataires au cours de la période qui suit la participation. À l'exception de ceux ayant participé aux PCE, les prestataires actifs et les anciens prestataires réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Graphique iii. Changement dans la dépendance des participants à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).
 * L'impact moyen annuel n'est pas statistiquement significatif.

Le tableau ii montre le nombre d'années nécessaire pour que les avantages pour la société surpassent les coûts des programmes. Les avantages de la participation pour la société surpassent les coûts des investissements initiaux sur une période allant de moins d'une année à 3,9 années après la participation.

Tableau ii. Nombre d'années nécessaires pour que les avantages surpassent les coûts de programme⁴

Indicateur	Services de formation – prestataires actifs (10 années après le programme)	SSETP – prestataires actifs (5 années après la participation)	SAE – prestataires actifs (5 ans après la participation)	Services de formation – anciens prestataires (10 années après la participation)	SSETP – anciens prestataires (5 années après la participation)	PCE – anciens prestataires (5 années après la participation)
Période de récupération (années après la fin de la participation)	3,9	1,9	3,4	3,7	Coûts récupérés au cours de la première année de participation au programme	Les avantages pourraient ne jamais recouvrer les coûts

Études complémentaires

Une série d'études complémentaires aborde les lacunes en matière d'information précédemment identifiées dans le cadre des évaluations des EDMT. Ces lacunes concernent la conception et la mise en œuvre des programmes, ainsi que les défis et les leçons apprises en ce qui concerne l'Aide au travail indépendant, les PCE et les Partenariats du marché du travail, ainsi que la mesure Recherche et innovation.

La plupart de ces interventions ne conviennent pas à une analyse des impacts différentiels. Par exemple, dans le cadre des Partenariats du marché du travail et de Recherche et innovation, on ne recueille pas de renseignements sur les participants. Par conséquent, on a dû recourir à une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives pour examiner ces PEMS en détail. Lorsqu'elles étaient pertinentes, on a aussi intégré certaines considérations clés qui aideront à orienter les futures discussions entourant les programmes et les politiques.

Étude sur l'Aide au travail indépendant

Le programme d'Aide au travail indépendant vise à aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes en leur fournissant une gamme de services, notamment :

⁴ Aucune analyse coûts-avantages n'a été réalisée pour les prestataires actifs ayant participé aux PCE ; il était impossible d'estimer les impacts différentiels en raison du faible nombre de participants.

- de l'aide à l'élaboration de plans d'affaires;
- du counseling, de l'encadrement et du mentorat;
- des formations et ateliers sur l'entrepreneuriat.

D'après une enquête auprès de 757 participants en Colombie-Britannique, de 2 à 4 ans après la participation au programme :

- les participants ont augmenté leur niveau d'emploi de 16 points de pourcentage, passant de 60 % pendant l'année précédant leur participation à 76 % au moment de l'enquête (c'est-à-dire de 2 à 4 ans après leur participation au programme). Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse du pourcentage de travailleurs indépendants parmi les participants;
- 45 % des répondants à l'enquête ont lancé une entreprise qui était toujours en activité à l'hiver 2020;
- la moitié des entreprises offrant un travail indépendant ainsi créées l'ont été dans les services professionnels, scientifiques et techniques, les « autres services »⁵, ainsi que dans le commerce de détail et la construction;
- 74 % des répondants ont déclaré que leur situation financière était à peu près la même ou qu'elle s'était améliorée;
- 70 % des répondants ont déclaré que la valeur nette de leur ménage était à peu près la même ou avait augmenté.

L'enquête a examiné la contribution du programme au succès des entreprises offrant un travail indépendant. Au moins 81 % des répondants à l'enquête qui ont lancé une entreprise offrant un travail indépendant ont estimé que les formations et les services qu'ils ont reçus s'étaient révélés « assez importants » ou « très importants » pour le lancement, l'exploitation et le succès de leur entreprise. Les services les mieux notés sont les suivants :

- la formation sur la budgétisation et la gestion financière;
- l'allocation de subsistance pendant la participation;
- la formation sur le marketing.

Étude sur les Partenariats pour la création d'emploi

La conception et la mise en œuvre des PCE permettent à la Colombie-Britannique de s'attaquer à divers obstacles à l'emploi rencontrés par ses résidents (comme le manque d'expérience de travail). Les PCE peuvent également être utilisés pour répondre aux besoins du marché du travail en ciblant des sous-groupes de personnes, des collectivités ou des secteurs économiques dans lesquels la demande est forte.

⁵ Parmi les autres services, on retrouve par exemple la réparation ou l'entretien de véhicules à moteur, de machines et d'équipement ; des soins personnels ; des services funéraires ; des services de blanchisserie ou des services de soins aux animaux domestiques.

Outre l'acquisition d'une expérience de travail précieuse, les informateurs clés relèvent d'autres avantages divers que l'on peut attendre des projets exécutés dans le cadre des PCE. En participant à un projet, les personnes sont censées accéder à des occasions de réseautage, renforcer leurs compétences générales et améliorer leur bien-être personnel.

Les titulaires de projet peuvent bénéficier des PCE en s'appuyant sur ces derniers pour accroître leurs capacités, mener leurs projets à bien et mieux faire connaître leur organisme. À l'échelle communautaire, les projets réalisés dans le cadre de PCE peuvent soutenir le développement économique, donner accès à des actifs corporels et favoriser la collaboration communautaire.

Étude sur les Partenariats du marché du travail

Les Partenariats du marché du travail visent à aider les employeurs, les collectivités et les secteurs ou régions économiques à s'adapter aux changements au sein de la population active et à combler leurs besoins en ressources humaines. En général, les projets financés ciblent les problèmes du marché du travail liés aux aspects suivants :

- croissance prévue ou réelle du secteur;
- manque de capacité pour la planification des ressources humaines, qui entraîne des défis pour attirer et retenir les employés;
- manque d'informations sur le marché du travail propres à un secteur ou à une province;
- obstacles à l'emploi rencontrés par une population cible.

Ces projets ciblent également certaines populations de personnes sans emploi (par exemple, les femmes, les jeunes, les Autochtones, les nouveaux arrivants ou les personnes en situation de handicap).

Les responsables de programme en Colombie-Britannique ont mené des activités visant à soutenir la formation et le maintien de partenariats. Les ministères provinciaux et les informateurs clés soulignent que l'expertise des partenaires est essentielle à la mise en œuvre et au succès des projets.

Étude sur le programme de Recherche et innovation

Les programmes de Recherche et innovation fournissent du financement pour les projets de recherche et de démonstration. Ces projets visent à :

- régler des problèmes particuliers dans le marché du travail;
- aider les chômeurs à entrer dans la population active;
- orienter l'élaboration de politiques, de programmes ou de pratiques industrielles et leur intégration dans les services d'emploi de WorkBC.

L'examen des documents révèle que les projets réalisés dans le cadre de Recherche et innovation englobent une panoplie d'activités qui visent notamment à :

- concevoir ou mettre à l'essai de nouvelles approches pour améliorer les résultats en matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap et les jeunes à risque;
- renforcer et améliorer la prestation de services.

Un questionnaire préparé par la province s'attarde à certains facteurs qui contribuent à la réussite des essais et à la découverte d'approches novatrices. En voici quelques exemples.

- S'engager dans un processus d'admission continue de demandes de projets de Recherche et innovation pour répondre aux problèmes courants du marché du travail et aux problèmes en émergence;
- Maintenir des critères souples pour les projets de Recherche et innovation afin d'encourager les organismes à s'attaquer aux problèmes du marché du travail qui touchent les populations marginalisées.
- Mettre en place des pratiques permettant au gouvernement de mieux contrôler les projets, notamment :
 - la reddition de comptes par les titulaires de projet au sujet d'objectifs et de jalons particuliers;
 - une communication claire et régulière avec les titulaires de projet.
- S'assurer que les titulaires de projet sont en mesure de miser sur :
 - la capacité organisationnelle et financière d'entreprendre les projets et de les mener à bien;
 - un engagement solide de la part des partenaires dans les projets;
 - une estimation détaillée des coûts des projets.

Étude sur les Services de formation – apprentis

L'objectif de ce programme consiste à aider les apprentis à devenir des ouvriers de métiers qualifiés et à accroître leur participation au marché du travail. Les participants au programme ont habituellement fait un choix de carrière et ont déjà des liens avec le marché du travail. Le processus d'apprentissage implique un apprentissage sur le lieu de travail et une formation technique en classe.

L'évaluation révèle que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont augmenté leurs revenus moyens, qui sont passés de 20 085 \$ pendant la cinquième année précédant leur participation au programme à 56 254 \$ pendant la cinquième année suivant leur première année de participation au programme. Les anciens prestataires ont augmenté leurs revenus moyens, qui sont passés de 22 981 \$ pendant la cinquième année précédant leur participation au programme à 57 472 \$ pendant la cinquième année suivant leur première année de participation au programme. Après avoir participé au programme, les prestataires actifs et les anciens prestataires ont réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Recommandations

Depuis 2012, quinze études qualitatives et quantitatives ont abordé les enjeux et les questions liés à la conception, à la prestation et à l'efficacité des PEMS.

- Les études quantitatives ont permis d'évaluer l'efficacité et l'efficience des PEMS grâce à des analyses des impacts différentiels et à des analyses coûts-avantages.
- Les études qualitatives ont permis de relever les défis particuliers, les leçons apprises et les meilleures pratiques associées à la conception et au déploiement des PEMS. Chaque étude se

penchait sur des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques ou pour la formulation de recommandations à cet égard.

En outre, l'évaluation des ententes sur le développement de la main-d'œuvre, qui a récemment été achevée, complète les études qualitatives des EDMT. Cette évaluation s'est également appuyée sur des revues de la littérature. Elle fournit un éclairage unique sur les défis et les leçons apprises dans le cadre des efforts pour aider les personnes en situation de handicap, les immigrants et les personnes plus éloignées du marché de l'emploi.

La plupart des résultats de cette évaluation découlent d'une analyse causale avancée, dans le cadre de laquelle on a été en mesure d'attribuer les impacts constatés à une forme de PEMS particulière. Ces analyses reposent sur l'accès à des dossiers administratifs de grande qualité, ce qui renforce l'importance qu'il convient d'accorder à la capacité d'exploiter et d'intégrer des données administratives pertinentes.

Deux recommandations clés se dégagent de ces principales conclusions.

Recommandation n° 1 : On incite la Colombie-Britannique à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associés à la conception et à la mise en œuvre de programmes, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation n° 2 : On incite la Colombie-Britannique à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale.

Réponse de la direction

Introduction

Le rapport de synthèse et ses recommandations ont été examinés et approuvés par le ministère du Développement social et de la Réduction de la pauvreté (le Ministère). Les constatations et les recommandations ont été bien accueillies, car le ministère appuie activement l'amélioration continue par la collecte, l'analyse et le partage d'information avec les intervenants.

La Colombie-Britannique a déjà pris des mesures liées aux recommandations de l'évaluation de l'EDMT Canada-Colombie-Britannique, préparées par la Direction de l'évaluation, Direction générale des politiques stratégiques et de service d'EDSC et décrites ci-dessous. Ces exemples visent à démontrer les priorités partagées de la Colombie-Britannique avec EDSC et l'accent mis par la province sur l'amélioration continue des programmes.

Deux recommandations pour la Colombie-Britannique :

- 1. On incite la Colombie-Britannique à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associés à la conception et à la mise en œuvre de programmes, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.**

La Colombie-Britannique reconnaît la valeur de la création et du maintien d'un réseau efficace et constructif avec tous les partenaires et intervenants, y compris EDSC, pour partager et discuter des moyens d'améliorer les programmes d'emploi et la prestation de services de façon continue.

- **Fournisseurs de services** : la Colombie-Britannique a consulté les fournisseurs de services de WorkBC tout au long de la pandémie de COVID-19 et de la période de reprise économique qui a suivi pour s'assurer que les services étaient continuellement accessibles, sûrs et disponibles pour répondre aux besoins changeants des clients. Par conséquent, la Colombie-Britannique a fait passer de nombreux programmes et services d'une admissibilité fondée sur le type de client à une admissibilité fondée sur les besoins du client.
- **Fournisseurs de services** : La Colombie-Britannique organise des forums de discussion pour les fournisseurs de services de WorkBC afin de partager les pratiques exemplaires en matière de prestation de services aux clients, y compris les populations sous-représentées.
- **Secteurs et employeurs** : La Colombie-Britannique s'est engagée auprès de plus de 100 grands employeurs et associations de la province pour faciliter les liens avec les centres WorkBC afin d'augmenter les possibilités d'emploi pour les clients de WorkBC.
- **Secteurs et employeurs** : La Colombie-Britannique a organisé de multiples tables rondes de discussion entre des employeurs et/ou des associations d'employeurs spécifiques à un secteur et des fournisseurs de services de WorkBC afin d'identifier les défis du marché du travail et de trouver des solutions pour un recrutement et une rétention productifs.
- **Communautés** : la Colombie-Britannique a consulté la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique pour informer le développement de l'application WorkBC dans les 2 langues officielles ainsi que sur l'amélioration des services d'emploi en ligne, outil d'admission virtuel, qui

permet la « messagerie diffusée » informer plusieurs clients francophones des services et soutiens disponibles en français et en anglais.

- **Communautés** : La Colombie-Britannique a consulté plus de 30 organisations axées sur les personnes handicapées pour identifier les lacunes dans les services et les soutiens pour les personnes handicapées pendant la pandémie. Ce travail a donné l'élan à d'autres initiatives stratégiques et subventions conditionnelles qui mettront à l'essai des modèles de prestation de services novateurs pour éclairer le développement futur des programmes.
- **Communautés** : La Colombie-Britannique travaille avec des fournisseurs de services spécialisés pour mettre à l'essai des modèles de prestation de services novateurs pour les jeunes à risque et ceux qui font face à de multiples obstacles à l'emploi. Les résultats de ces projets pilotes seront utilisés pour éclairer le développement futur du programme.
- **Communautés autochtones** : La Colombie-Britannique collabore régulièrement avec les fournisseurs de services de formation professionnelle pour les Autochtones afin d'éclairer l'élaboration de programmes et de politiques et d'appuyer l'aiguillage des clients autochtones vers des programmes et des services d'emploi et de formation professionnelle.
- **Communautés autochtones** : La Colombie-Britannique est en pourparlers exploratoires avec le First Nations Leadership Council et le gouvernement du Canada pour établir un comité de formation professionnelle et d'emploi des Premières Nations afin de soutenir l'autodétermination des priorités du marché du travail des Premières Nations.
- **Intergouvernemental et juridictions** : La Colombie-Britannique a été l'une des premières provinces à adopter l'initiative de ciblage, d'aiguillage et de rétroaction en collaboration avec EDSC. Une évaluation du lancement a été effectuée et les résultats partagés de manière proactive avec EDSC et d'autres juridictions pour aider au déploiement national de l'initiative et apprendre de l'expérience de la Colombie-Britannique.
- **Intergouvernemental et juridictions** : la Colombie-Britannique travaille en collaboration avec les ministères du secteur social pour soutenir l'économie des soins grâce à une planification coordonnée des RH afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans les secteurs sociaux et des soins de santé ; et de faire progresser le perfectionnement de la main-d'œuvre et de remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre grâce à l'élaboration d'un plan provincial des compétences prêtes pour l'avenir.
- **Intergouvernemental et juridictions** : la Colombie-Britannique participe activement à tous les aspects du comité du Forum des ministres du marché du travail et de ses sous-groupes de travail qui servent de plateformes pour partager les meilleures pratiques, les défis et les solutions aux problèmes du marché du travail avec les collègues fédéraux, provinciaux et territoriaux (par exemple, pénuries de compétences et de main-d'œuvre, service à des groupes de clients sous-représentés).
- **Intergouvernemental et juridictions** : La Colombie-Britannique a récemment engagé une société de recherche tierce pour examiner les modèles de prestation de services et les meilleures pratiques en matière de prestation de services d'emploi, en vue de la numérisation. Les résultats de cette

recherche serviront à éclairer la conception future des programmes d'emploi en Colombie-Britannique.

- **Intergouvernemental et juridictions** : pour supporter les activités d'évaluation des EDMT, la Colombie-Britannique a fourni des informations sur les programmes du Partenariat pour la création d'emplois, du Partenariat sur le marché du travail et de la Recherche et de l'innovation en 2018, 2020 et 2021, respectivement.

2. On incite la Colombie-Britannique à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale.

La Colombie-Britannique convient de l'importance de la collecte de données pour soutenir une approche fondée sur des données probantes pour l'élaboration de programmes et a déjà apporté plusieurs améliorations au cours des dernières années, comme indiqué ci-dessous. La Colombie-Britannique s'est engagée à respecter la Stratégie de mesure du rendement approuvée pour recueillir des données pertinentes à l'appui de la mesure et de l'évaluation du rendement.

- La Colombie-Britannique a proposé le partage réciproque des données avec le Canada pour améliorer les renseignements sur les programmes et faciliter une réponse proactive des programmes, tout en allégeant les exigences administratives pour les fournisseurs de services.
- La Colombie-Britannique a adopté une approche comportementale pour inciter les chômeurs de la Colombie-Britannique à se connecter aux services et soutiens à l'emploi et à informer les améliorations continues. La méthodologie de l'approche comportementale est utilisée pour optimiser les messages de sensibilisation pour le ciblage, l'aiguillage et la rétroaction, les services d'emploi en ligne et l'application WorkBC
- La Colombie-Britannique a réalisé la première expérience comportementale du secteur public sur l'inscription des clients à l'assurance-emploi au Canada pendant la COVID-19 pour aider les Britanno-Colombiens récemment chômeurs à se connecter aux services d'emploi, ce qui a entraîné une augmentation des inscriptions de clients à WorkBC. Les données sur l'expérience des clients recueillies dans le cadre de cette expérience ont enrichi la compréhension du ministère de l'engagement des clients dans chaque groupe démographique et ont contribué à améliorer le ciblage, l'aiguillage et la rétroaction.
- La Colombie-Britannique a été la première province à mettre en œuvre avec succès la technologie d'interface de programmation d'application d'assurance-emploi, établissant un écosystème numérique moderne pour mieux soutenir les processus numériques intégrés d'application d'assurance-emploi entre la Colombie-Britannique et le Canada.
- La Colombie-Britannique participe aux sous-groupes de travail du FLMM et s'attend à apporter des idées et des solutions qui continueront d'améliorer la mesure du rendement pour l'EDMT.
- La Colombie-Britannique participe activement au modèle national d'échange d'informations pour soutenir le partage d'informations dans le domaine des services sociaux et promouvoir l'interopérabilité avec et entre les fournisseurs de services sociaux aux niveaux fédéral et local. Le fait d'avoir un vocabulaire de données commun augmentera l'efficacité et la souplesse du processus

d'échange de données entre EDSC et la province. Il fournit une base de compréhension commune autour des données et soutient l'évolution des mesures de performance.

- La Colombie-Britannique a adopté une nouvelle approche pour recueillir les commentaires des clients avec une installation automatisée de sondage auprès des clients de WorkBC pour recueillir les commentaires à différents stades de leur cheminement vers l'emploi. Les résultats du sondage aident à recueillir des commentaires cohérents sur l'expérience et la satisfaction des clients, qui résument les besoins des clients, leurs attentes, leur compréhension des services et conduisent à l'amélioration continue du programme.
- La Colombie-Britannique se consacre à diriger le développement et la mise en œuvre de technologies modernes pour améliorer l'analyse des données. La province partage les actions, les réussites et les défis pour aider les autres à accélérer leur progression vers un avenir prospère et stable en offrant des services d'emploi aux divers besoins des chercheurs d'emploi.

1. Présentation

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a collaboré avec la Colombie-Britannique et onze autres provinces et territoires pour terminer le troisième cycle (2018 à 2023) d'évaluation de l'Entente Canada–Colombie-Britannique sur le développement du marché du travail (EDMT).

Le premier cycle d'évaluation de l'EDMT a été réalisé de 1998 à 2012. Il s'agissait de réaliser des évaluations formatives et sommatives distinctes sous la direction d'un comité d'évaluation mixte bilatéral.

En s'appuyant sur les leçons apprises et les meilleures pratiques tirées du premier cycle, on a procédé au deuxième cycle d'évaluation de l'EDMT entre 2012 et 2017. Le deuxième cycle a été conçu et mis en œuvre sous la direction d'un comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT. Les travaux se sont appuyés sur des discussions bilatérales au sein du comité d'évaluation mixte.

Le troisième cycle d'évaluation des EDMT s'appuie sur le succès du deuxième cycle. L'objectif consiste à combler les lacunes dans les connaissances au sujet de l'efficacité, de l'efficience, de la conception et du déploiement des prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS) financées dans le cadre de l'EDMT. Le cycle d'évaluation a été conçu et mis en œuvre sous la direction d'un comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT, composé de représentants d'EDSC et des 12 provinces et territoires participants.

Le présent rapport présente un résumé de 8 études d'évaluation portant sur la Colombie-Britannique.

2. Entente Canada–Colombie-Britannique sur le développement du marché du travail

Les EDMT sont des ententes bilatérales entre le Canada et chaque province et territoire pour la conception et la mise en œuvre des programmes et des services associés aux PEMS. Ces ententes ont été conclues en vertu de la partie II de la *Loi de 1996 sur l'assurance-emploi*.

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le Canada a transféré environ 324 millions de dollars à la Colombie-Britannique. Aux termes de l'Entente, la Colombie-Britannique est responsable de la conception et de la prestation de programmes et de services financés dans le cadre de l'EDMT qui visent à aider les personnes à se préparer à l'emploi, à obtenir un emploi et à se maintenir en emploi.

Les programmes et services découlant des EDMT sont classés en 2 catégories.

- Les **prestations d'emploi**^{6, 7} se répartissent en 4 sous-catégories : Services de formation; Subventions salariales à l'expérience de travail et aux placements; Partenariats pour la création d'emplois et Aide au travail indépendant.
- Les **mesures de soutien** se répartissent en 3 sous-catégories : Services d'aide à l'emploi⁸; Partenariats du marché du travail, ainsi que Recherche et innovation.

La Colombie-Britannique dispose de la souplesse nécessaire pour adapter les PEMS aux particularités de son marché du travail, pourvu que ces adaptations demeurent conformes à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*⁹.

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement réussi des PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin pour retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte de l'assurance-emploi.

Parmi les programmes et services examinés dans le cadre de cette étude, on retrouve les PEMS.

⁶ Depuis le 1^{er} avril 2018, l'admissibilité aux prestations d'emploi a été élargie de manière à inclure les personnes qui ont versé des cotisations minimales d'assurance-emploi supérieures au seuil de remboursement des cotisations (soit 2 000 \$ de revenus) pendant au moins 5 des 10 dernières années.

⁷ En juillet 2016, de nouvelles dispositions ont modifié la définition des anciens prestataires. Cette définition englobe désormais les personnes qui ont rempli une demande d'assurance-emploi au cours des 5 dernières années.

⁸ Les SAE sont offerts à tous les Canadiens.

⁹ Emploi et Développement social Canada (2012). *Labour Market Development Agreements Process for Determination of Similarity* (document interne).

2.1 Prestations d'emploi

Voici quelques-uns des programmes et services liés aux prestations d'emplois qui ont été examinés dans le cadre de cette étude.

- Les **Services de formation** aident les participants à acquérir des compétences professionnelles en leur octroyant une aide financière afin qu'ils participent à des formations en classe. Ces services peuvent comprendre l'éducation des adultes, l'alphabetisation et les compétences essentielles, la formation linguistique, la formation à court terme et la formation professionnelle menant à une certification par un établissement agréé.
- Les **Subventions salariales à l'expérience de travail et aux placements (SSETP)** aident les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs une subvention salariale. La durée moyenne d'une subvention est de 44 semaines pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi et de 35 semaines pour les anciens prestataires.
- Les **Partenariats pour la création d'emplois (PCE)** soutiennent des projets qui offrent aux participants admissibles la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle significative tout en apportant une contribution à la collectivité.
- L'**Aide au travail indépendant** aide les participants à créer leur propre emploi en leur fournissant une série de services, notamment une aide à l'élaboration d'un plan d'affaires, des conseils, de l'encadrement et du mentorat, de la formation à l'entrepreneuriat et des ateliers.

2.2 Mesures de soutien

Voici quelques-uns des programmes et services liés aux mesures de soutien qui ont été examinés dans le cadre de cette étude.

- Les **Services d'aide à l'emploi (SAE)** soutiennent les personnes qui se préparent à entrer dans le marché du travail ou à le réintégrer, ou aident ces personnes à trouver un meilleur emploi. Les services peuvent comprendre le counseling individuel, l'établissement de plans d'action, les méthodes de recherche d'emploi, les clubs de recherche d'emploi, les services de placement, l'information sur le marché du travail ainsi que de la gestion des cas et du suivi. En raison de leur très courte durée, ces services sont considérés comme des interventions légères. Ils peuvent être fournis sur une base individuelle ou dans un cadre de groupe.
 - Une intervention typique dure moins d'une journée, mais les participants peuvent recevoir plusieurs interventions courtes sur une période de quelques semaines. Ces services sont généralement fournis en combinaison avec des interventions plus intensives.
- Les **Partenariats du marché du travail** aident les employeurs, les collectivités et les secteurs ou régions économiques à s'adapter aux changements au sein de la population active et à combler leurs besoins en ressources humaines. On y retrouve une vaste gamme d'activités financées, comme :
 - la mobilisation;
 - la recherche sur le marché du travail et les ressources humaines;

- la conception, la mise à l'essai et l'évaluation de stratégies relatives à la main-d'œuvre;
 - l'adaptation de la main-d'œuvre, en passant entre autres par le développement des compétences des travailleurs confrontés à une perte d'emploi;
 - sensibilisation au marché du travail;
 - le partage des informations relatives au marché du travail et aux ressources humaines.
- La mesure de soutien **Recherche et innovation** finance des projets de recherche et d'innovation afin d'examiner des solutions non éprouvées et non testées pour :
 - régler des problèmes particuliers dans le marché du travail;
 - aider les chômeurs à entrer dans la population active;
 - informer l'élaboration de politiques, de programmes ou de pratiques industrielles et leur intégration dans les services d'emploi de WorkBC.

2.3 Participants admissibles couverts par cette étude

Les impacts différentiels sont estimés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi.

- Les **prestataires actifs** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi.
- Les **anciens prestataires** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations d'assurance-emploi¹⁰.

2.4 Part moyenne du financement et du coût des PEMS par équivalent du plan d'action

Le tableau 1 donne un aperçu de la part du financement affectée aux PEMS et du coût moyen par participant. Il est à noter que le coût moyen par participant est calculé sur la base des données des rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour la période de 2010 à 2012. Cette période correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation des EDMT.

Entre la période de 2010 à 2012 et l'exercice 2020 à 2021, les investissements dans le programme des SAE ont diminué de 25 points de pourcentage et ceux consacrés à l'Aide au travail indépendant ont diminué de 5 points de pourcentage. La plus forte augmentation des investissements est allée aux Services de formation, qui ont vu leur part de financement augmenter de 23 points de pourcentage.

¹⁰ Les anciens prestataires peuvent être des personnes qui sont sous-employées ou qui ne sont pas en mesure de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi, des personnes qui se retrouvent hors du marché du travail pour diverses raisons ou des bénéficiaires de l'aide sociale.

Tableau 1. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par équivalent du plan d'action, par participant en Colombie-Britannique^{11,12}

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part de financement (2010 à 2012)	Part de financement (2020 à 2021)	Coût moyen – prestataires actifs (2010 à 2012)	Coût moyen – anciens prestataires (2010 à 2012)
Services de formation	38 %	61 %	9 665 \$	10 071 \$
Services d'aide à l'emploi	42 %	17 %	1 095 \$	1 095 \$
Partenariats du marché du travail	3 %	4 %	s. o.	s. o.
Aide au travail indépendant	10 %	5 %	22 447 \$	22 570 \$
Subventions salariales à l'expérience de travail et aux placements	6 %	8 %	10 270 \$	9 717 \$
Partenariats pour la création d'emplois	1 %	3 %	21 006 \$	20 091 \$
Recherche et innovation	0 %	2 %	s. o.	s. o.
Total	100 %	100 %	s. o.	s. o.

Sources : rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour les exercices 2010 à 2011, 2011 à 2012 et 2020 à 2021.

¹¹ Le coût moyen des Services de formation comprend le coût de la prestation des Services de formation réguliers et des Services de formation des apprentis. Il est impossible d'estimer isolément le coût de l'exécution du volet régulier des Services de formation, car on ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses entre le volet régulier et le volet propre aux apprentis.

¹² Il n'y a généralement pas d'interventions visant des participants précis pour les Partenariats du marché du travail et Recherche et innovation.

3. Méthodologie

Cette section présente les aspects clés des analyses quantitatives réalisées dans le cadre des études sur les EDMT.

Toutes les analyses quantitatives sont basées sur les données administratives associées aux activités découlant de la partie I (données sur les demandes de prestations d'assurance-emploi) et de la partie II (données sur la participation aux PEMS) de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Ces « données de la partie I » et ces « données de la partie II » sont ensuite mises en correspondance avec les fichiers de données fiscales (T1 et T4) de l'Agence du revenu du Canada. Les analyses des impacts différentiels et des rapports coûts-avantages sont basées sur une partie, voire la totalité des participants de la Colombie-Britannique qui ont entamé leur participation aux PEMS entre 2010 et 2012.

On a choisi la période de 2010 à 2012 pour l'estimation des impacts des PEMS dans les années qui suivent la participation. On a évalué les impacts sur une période d'au moins 4 ans après l'achèvement du programme, jusqu'à l'année civile 2017 (données disponibles les plus récentes au moment de cette évaluation).

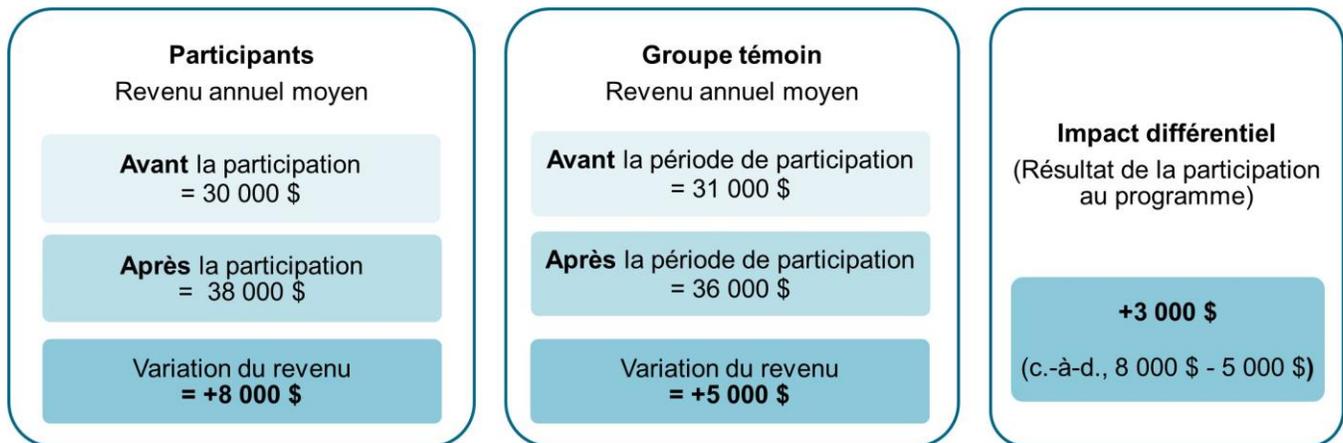
3.1 Analyse des impacts différentiels¹³

On évalue l'efficacité du programme en estimant les impacts différentiels de la participation aux PEMS sur l'expérience des participants sur le marché du travail. On se penche ainsi sur les revenus d'emploi et de travail indépendant, l'incidence d'emploi, l'utilisation de l'assurance-emploi, l'utilisation de l'aide sociale et la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement après la participation.

Le rôle de l'analyse des impacts différentiels consiste à isoler les impacts de la participation de ceux des autres facteurs. Pour ce faire, l'analyse des impacts différentiels compare l'expérience sur le marché du travail des participants avant et après leur participation à celle de personnes semblables qui n'ont pas participé au programme. La figure 1 présente un exemple de calcul des impacts différentiels.

¹³ Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour la détermination des impacts différentiels, veuillez consulter : EDSC, *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report*. (Direction de l'évaluation d'EDSC, 2019, document interne.)

Figure 1. Exemple de calcul de l'impact différentiel



La principale méthode d'estimation utilisée est la technique d'appariement par noyau des scores de propension, qu'on combine avec l'estimateur des écarts dans les différences. De plus, 3 techniques d'estimation différentes à la fine pointe (pondération de probabilité inverse, appariement sur le plus proche voisin et appariement transversal) ont été appliquées de façon distincte à chaque type de PEMS et de prestataires de l'assurance-emploi afin de valider les estimations des impacts.

Comme pour les études d'évaluation des EDMT précédentes, l'unité d'analyse utilisée est l'« équivalent du plan d'action ». Les équivalents du plan d'action regroupent toutes les PEMS dont une personne a bénéficié sur une période de moins de 6 mois entre la fin d'une PEMS et le début de la suivante. Les équivalents du plan d'action sont classés en fonction de la plus longue forme de PEMS qu'ils contiennent, à l'exception des équivalents du plan d'action associés uniquement aux SAE, qui n'englobent que les interventions des SAE.

L'appariement des participants et des membres du groupe témoin a reposé sur des variables sociodémographiques et des variables associées au marché du travail (jusqu'à 75 variables) observées au cours des 5 années précédant la participation. Deux groupes témoins ont été utilisés pour mesurer les impacts sur les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi.

- Pour les **prestataires actifs** les impacts différentiels ont été mesurés par rapport à un groupe témoin de prestataires actifs de l'assurance-emploi qui étaient admissibles, mais qui n'avaient pas participé à des PEMS financées dans le cadre de l'EDMT pendant la période de référence.
- Pour les **anciens prestataires** le groupe témoin était constitué de personnes qui avaient exclusivement participé aux SAE pendant la période de référence¹⁴. En d'autres termes, l'expérience des anciens prestataires ayant bénéficié d'interventions dans le cadre des Services de formation, des SSETP et des PCE est comparée à l'expérience d'anciens prestataires ayant bénéficié

¹⁴ On se base ainsi sur les méthodologies d'évaluation précédentes, ainsi que sur les conseils d'experts. On tient aussi compte du fait qu'il est difficile de constituer un groupe témoin valable pour les anciens prestataires en s'appuyant uniquement sur les données administratives.

exclusivement des SAE. Il s'agit là d'une approche conservatrice, étant donné que la participation aux seules activités des SAE peut avoir des impacts limités en ce qui a trait aux résultats sur le marché du travail.

En raison de cette différence dans l'approche de mesure, les impacts différentiels estimés pour les participants qui étaient des prestataires actifs ne devraient pas être directement comparés à ceux des participants qui étaient d'anciens prestataires.

Les impacts sont estimés sur une période de 4 ans pour les Services de formation, les PCE et les SSETP; on ajoute une cinquième année à cette période dans le cas des participants aux SAE¹⁵.

3.2 Facteurs considérés dans l'analyse coûts-avantages^{16,17}

En se basant sur les résultats des estimations des impacts différentiels, on évalue l'efficacité du programme en procédant à une analyse coûts-avantages. Aux fins de cette analyse, on compare le coût de la participation des participants et le coût de la prestation du programme par le gouvernement aux avantages associés au programme. Dans l'ensemble, cette analyse fournit des indications sur la mesure dans laquelle le programme est efficace pour la société (c'est-à-dire pour les participants et le gouvernement).

Sources de données et d'informations

L'analyse tient compte de tous les coûts et avantages quantifiables directement liés au déploiement des PEMS et à la participation aux PEMS, dans la mesure où les données disponibles permettent de mesurer ces coûts et avantages. L'analyse est exhaustive dans la mesure où elle tient compte de la grande majorité des coûts et avantages directs possibles.

Toutefois, elle ne tient pas compte de tous les coûts et avantages. Ainsi, certains facteurs peuvent conduire à une sous-estimation des avantages (par exemple, des retombées positives sur d'autres membres de la famille), alors que d'autres facteurs peuvent conduire à une surestimation des avantages (par exemple, les impacts sur le prix des compétences ou sur leur déplacement).

La présente étude se fonde sur des données liées tirées de la base de données de l'assurance-emploi, parties I et II et des dossiers d'impôt de l'Agence du revenu du Canada. Les renseignements sur le revenu, l'utilisation de l'assurance-emploi et l'utilisation de l'aide sociale sont tirés de l'étude des

¹⁵ De plus amples détails sont présentés dans le rapport technique intitulé *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures (EBSMs) Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts from 2010 to 2017* (2021). Le rapport est disponible sur demande.

¹⁶ De plus amples détails sur la méthodologie utilisée pour l'analyse coûts-avantages sont présentés dans le rapport technique intitulé *Cycle II of the Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures* (2015). Le rapport est disponible sur demande.

¹⁷ De plus amples détails sur la méthodologie utilisée pour le calcul des économies au chapitre des soins de santé sont présentés dans le rapport technique intitulé *Cost-Benefit Analysis: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation* (2022). Le rapport est disponible sur demande.

impacts différentiels¹⁸. Les coûts du programme sont calculés à partir des informations disponibles dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi.

Par rapport au cycle d'évaluation précédent, on a élargi la méthodologie de manière à tenir compte de l'un des avantages indirects pour la santé associés à l'accroissement de la participation au marché du travail. Plus précisément, la méthodologie comporte désormais une estimation de la variation du coût des soins de santé publics attribuable à la baisse de l'utilisation des soins de santé que favorise la participation aux programmes.

Les données sur les coûts moyens des soins de santé publics par quintile de revenus sont tirées du rapport *Effets redistributifs du financement public des soins de santé au Canada : Analyse sur une durée de vie* (2013) de l'Institut canadien d'information sur la santé.

Les coûts du programme sont mesurés à partir des informations sur les dépenses dans le cadre de l'EDMT et sur les nouvelles interventions décrites dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi. Les autres coûts et avantages sont calculés à partir de données administratives intégrées provenant de la base de données de l'assurance-emploi, parties I et II et de l'Agence du revenu du Canada.

Les impacts différentiels sont mesurés au cours de la deuxième année de participation, puis jusqu'à 5 années après l'achèvement du programme. On les pondère ensuite à la baisse de 3 % pour les ramener à une base commune avec les coûts et avantages du programme pour la première année de participation au programme. Ce taux de 3 % représente les intérêts que le gouvernement aurait pu obtenir s'il avait investi les fonds utilisés pour le programme. L'estimation des impacts différentiels est calculée en dollars constants de 2010, de manière à tenir compte de l'inflation.

Liste des coûts et des avantages pris en compte dans les calculs

- **Coût du programme** : coût engagé par le gouvernement pour l'exécution du programme (coûts administratifs et coûts directs du programme), calculé à partir des données déclarées dans les Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi.
- **Coût marginal social des fonds publics** : perte subie par la société lorsqu'on perçoit des recettes supplémentaires, comme des impôts, pour financer des dépenses publiques. La valeur est estimée à 20 % du coût du programme, des taxes de vente, des impôts sur le revenu, des impacts sur l'assurance-emploi et des impacts sur les prestations d'aide sociale versées ou récupérées par le gouvernement.
- **Revenus non touchés** : impacts différentiels sur les revenus des participants pendant leur participation. Pendant leur participation au marché du travail, certaines personnes ont des revenus inférieurs à ceux qu'elles auraient obtenus si elles n'y avaient pas participé.

¹⁸ De plus amples détails sont présentés dans le rapport d'EDSC intitulé *Evaluation of the Canada-British Columbia Labour Market Development Agreements – Cycle III: Estimation of medium-term incremental impacts from 2010 to 2017* (2021).

- **Revenus d'emploi** : impacts différentiels sur les revenus des participants pendant et après leur participation. Les revenus touchés pendant la participation au programme correspondent aux revenus non touchés, pour les participants.
- **Avantages sociaux** : comprennent l'assurance-maladie et l'assurance-vie payées par l'employeur, ainsi que les cotisations au régime de retraite. On les estime à hauteur de 15 % des impacts différentiels sur les revenus.
- **Impôts fédéral et provincial sur le revenu** : impacts différentiels sur les impôts fédéral, provincial et territorial payés par les participants.
- **Taxes de vente** : taxes de vente payées par les participants, estimées en tant qu'impacts différentiels sur les revenus, multipliés par la propension à consommer (97 %), la proportion des dépenses des ménages en biens et services taxables (52 %) et le taux moyen total des taxes de vente fédérales et provinciales (11 %).
- **Prestations d'aide sociale et d'assurance-emploi reçues** : impacts différentiels sur l'utilisation des prestations d'aide sociale et d'assurance-emploi par les participants à la suite de leur participation.
- **Cotisations au Régime de pensions du Canada et cotisations d'assurance-emploi** : les renseignements sur ces cotisations sont tirés des données de l'Agence du revenu du Canada. On estime ensuite les impacts différentiels sur les cotisations au Régime de pensions du Canada et sur les cotisations d'assurance-emploi.
- **Économies de coûts des soins de santé publics** : impact estimé de la participation aux PEMS sur les coûts des soins de santé publics, présenté comme une variation moyenne par participant au cours de la période postérieure au programme examinée.

3.3 Forces et limites des études

L'un des principaux atouts de ces études tient au fait que toutes les analyses quantitatives sont basées sur des données administratives plutôt que sur des réponses à des enquêtes. Contrairement aux données d'enquêtes, les données administratives ne peuvent être entachées par des erreurs de mémoire ou des réponses biaisées.

On estime que les modèles basés sur le score de propension pour apparier les participants et les non-participants aux fins d'analyses des impacts différentiels sont robustes. Cela s'explique en partie par le fait qu'on examine 5 années de données antérieures à la participation. De plus, ces modèles sont basés sur un grand nombre de variables différentes, comme les caractéristiques sociodémographiques, l'emplacement géographique, le niveau de compétence associé à la dernière profession et les indicateurs de la participation au marché du travail.

Toutefois, il serait possible d'affiner le processus d'appariement pour des sous-groupes particuliers, si les informations ci-dessous devenaient disponibles.

- Personnes en situation de handicap : le type et la gravité du handicap, et la capacité ou la volonté de travailler à plein temps;

- Immigrants récents : le pays d'origine, la maîtrise de l'anglais ou du français et la pertinence des titres de compétences et de l'expérience de travail;
- Minorités visibles : le lieu de naissance; les personnes nées à l'extérieur du Canada sont confrontées à des difficultés différentes de celles que vivent les personnes nées au Canada.

En affinant le processus d'appariement pour les sous-groupes de population, on pourrait élargir la portée de l'Analyse comparative entre les sexes Plus.

Une analyse de sensibilité et l'utilisation de méthodes d'estimation alternatives ont permis de relever le degré de confiance à l'égard des estimations des impacts différentiels. Cependant, une des limites des techniques basées sur l'appariement par score de propension tient au fait que personne ne peut être totalement sûr que les impacts ne sont pas influencés par des facteurs qui ne se reflètent pas dans les données.

L'analyse coûts-avantages tient compte de tous les coûts et avantages quantifiables directement attribuables aux PEMS qu'il était possible d'estimer à partir des données administratives disponibles. Elle est aussi renforcée par l'incorporation de l'un des avantages indirects : la variation des dépenses de santé publique associée à la participation au programme. Toutefois, l'analyse ne tient pas compte de certains facteurs non quantifiables qui peuvent mener à une sous-estimation des avantages (par exemple, les retombées positives pour les autres membres de la famille) ou à une surestimation des avantages (par exemple, les impacts sur le prix des compétences ou leur déplacement).

Dans certaines études qui utilisent des méthodes de collecte de données qualitatives, le nombre d'informateurs clés interrogés est relativement faible. Par ailleurs, les réponses fournies par les informateurs clés sont le reflet de leur propre expérience et de leur région; il est donc possible qu'elles ne soient pas représentatives de l'ensemble de la province.

3.4 Aperçu des études présentées dans ce rapport¹⁹

Les conclusions de ce rapport sont tirées de 8 études distinctes.

- *Examination of the medium-term outcomes from 2010 to 2017*
- *Estimation of the medium-terms incremental impacts from 2010 to 2017*
- *Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures in British Columbia*
- *Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures in British Columbia: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation*
- *Design and delivery of the Job Creation Partnerships program in British Columbia*
- *Design and delivery of Self-Employment Services in British Columbia*
- *Design and delivery of the Labour Market Partnerships program in British Columbia*

¹⁹ Les études sont disponibles en anglais uniquement.

- *Design and delivery of the Research and Innovation Support measure in British Columbia*

Ces études examinent des questions liées à l'efficacité, à l'efficacité, à la conception et à la mise en œuvre des programmes, et elles reposent sur des combinaisons de méthodes qualitatives et quantitatives. L'annexe A présente un aperçu de chacune de ces études.

4. Constatations de l'évaluation

4.1 Profil des participants

En Colombie-Britannique, près de 78 100 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont participé à des programmes et services découlant de l'EDMT entre 2010 et 2012.

Le profil des participants est présenté au tableau 2 selon le sexe, l'âge, le groupe sociodémographique et l'état civil. Les renseignements concernant leur niveau de scolarité, leur groupe professionnel et leur secteur d'activité sont fondés sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 2. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	45 706	32 356
Sexe	Femme = 61 % Homme = 39 %	Femme = 56 % Homme = 44 %
Âge	30 ans et moins = 25 % 31 à 54 ans = 61 % 55 ans et plus = 14 %	30 ans et moins = 28 % 31 à 54 ans = 59 % 55 ans et plus = 13 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 8 % Personnes en situation de handicap = 11 % Membres de minorités visibles = 11 % Immigrants récents = 5 %	Autochtones = 13 % Personnes en situation de handicap = 16 % Membres de minorités visibles = 12 % Immigrants récents = 4 %
État matrimonial	Célibataire = 42 % Marié ou conjoint de fait = 40 % Veuf/divorcé/séparé = 14 %	Célibataire = 47 % Marié ou conjoint de fait = 32 % Veuf/divorcé/séparé = 14 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 38 % Formation en cours d'emploi = 20 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 30 % Diplôme universitaire = 5 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 36 % Formation en cours d'emploi = 26 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 28 % Diplôme universitaire = 4 %

3 principaux groupes professionnels	<p>Personnel intermédiaire de la vente et des services et travailleurs manuels semi-spécialisés = 13 % chacun</p> <p>Autres travailleurs manuels et personnel de bureau = 12 % chacun</p> <p>Autre personnel de la vente et des services, et travailleurs qualifiés et artisans = 9 % chacun</p>	<p>Autres travailleurs manuels = 14 %</p> <p>Personnel intermédiaire de la vente et des services et travailleurs manuels semi-spécialisés = 13 % chacun</p> <p>Autre personnel de la vente et des services = 11 %</p>
3 principaux secteurs d'activité	<p>Commerce de détail = 12 %</p> <p>Construction = 11 %</p> <p>Fabrication = 10 %</p>	<p>Construction = 13 %</p> <p>Commerce de détail = 12 %</p> <p>Services d'hébergement, restauration et fabrication = 11 % chacun</p>

* Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Comme le montre le tableau 3, dans l'année précédant leur participation au programme, les anciens prestataires ont des niveaux d'emploi et de revenus annuels inférieurs à ceux des prestataires actifs. Aussi, les anciens prestataires sont plus dépendants des prestations d'aide sociale.

Tableau 3. Niveaux d'emploi et de revenus, et utilisation des prestations d'aide sociale au cours de l'année précédant la participation aux PEMS

Caractéristiques de la situation d'emploi avant la participation aux PEMS	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Revenus d'emploi moyens	26 713 \$	11 916 \$
Pourcentage de prestataires en emploi	99 %	80 %
Pourcentage de prestataires recevant des prestations d'aide sociale	5 %	20%

4.2 Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi²⁰

Principales constatations

- Dans l'ensemble, l'analyse des impacts différentiels montre que la participation à la plupart des PEMS améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement par rapport à ce qu'on constate chez les personnes semblables qui n'ont pas participé à ces PEMS.
- Une analyse par sous-groupe montre que les Services de formation, les SSETP et les SAE améliorent la participation au marché du travail et réduisent la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu chez les femmes, les hommes et les jeunes participants. Lorsque le nombre de participants était suffisant pour permettre une analyse statistiquement significative des impacts différentiels, on constate que ces programmes ont également amélioré les résultats sur le marché du travail pour les travailleurs âgés, les Autochtones, les immigrants récents et les membres de minorités visibles participants.
- Une analyse régionale des impacts différentiels des Services de formation révèle que les participants des régions du nord et du sud, ainsi que ceux de Vancouver, ont accru leur participation au marché du travail et réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement. Les participants de Victoria ont accru leur participation au marché du travail.
- Les avantages de la participation aux PEMS pour la société surpassent les coûts des investissements au fil du temps pour les prestataires actifs et les anciens prestataires qui participent aux Services de formation.

Incidence d'emploi

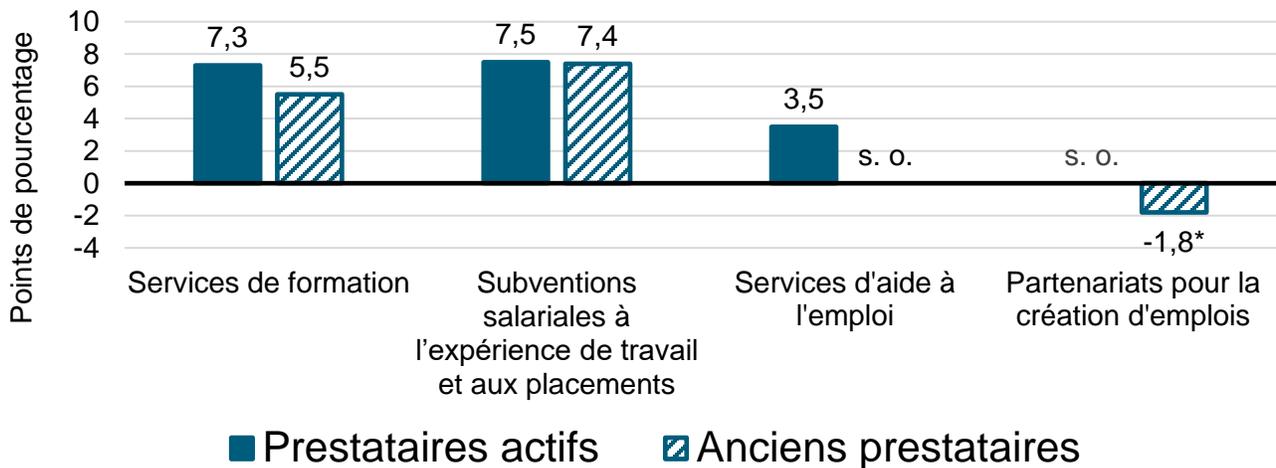
Le graphique 1 présente les impacts différentiels sur l'incidence d'emploi chez les anciens prestataires et les prestataires actifs selon le type de programme²¹. Les estimations peuvent être interprétées comme étant un changement de la probabilité d'occuper un emploi à la suite de la participation.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux Services de formation, aux SSETP et aux SAE ont augmenté leur incidence d'emploi par rapport aux non-participants ayant un profil semblable. Les anciens prestataires qui ont participé aux Services de formation et aux SSETP ont augmenté leur incidence d'emploi par rapport aux participants semblables qui n'ont reçu que des SAE.

²⁰ Les impacts différentiels n'ont pas pu être estimés pour les prestataires actifs ayant participé aux PCE en raison du faible nombre de participants.

²¹ Une personne est considérée comme étant « en emploi » si elle a gagné plus d'un dollar grâce à un emploi ou un travail indépendant au cours d'une année civile.

Graphique 1. Variation de la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

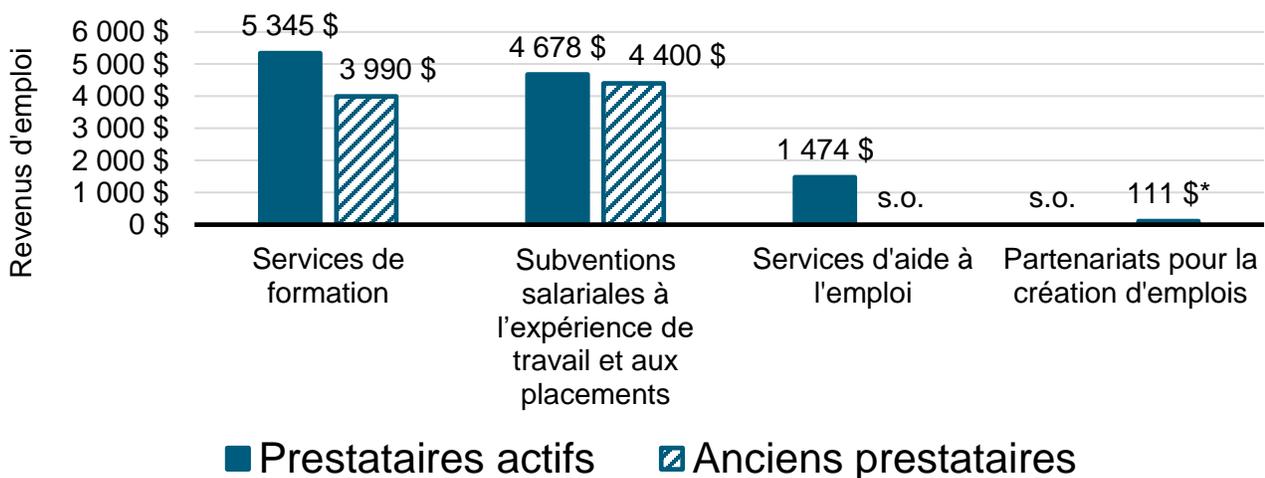
* L'impact moyen annuel n'est pas statistiquement significatif.

Revenus d'emploi

Le graphique 2 montre la variation annuelle moyenne des revenus d'emploi pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi au cours des 4 années qui suivent leur participation.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux Services de formation, aux SSETP et aux SAE ont augmenté leurs revenus d'emploi par rapport aux non-participants semblables. Les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé aux Services de formation et aux SSETP ont augmenté leurs revenus par rapport aux participants semblables qui n'ont reçu que des SAE.

Graphique 2. Revenus d'emploi annuels des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)



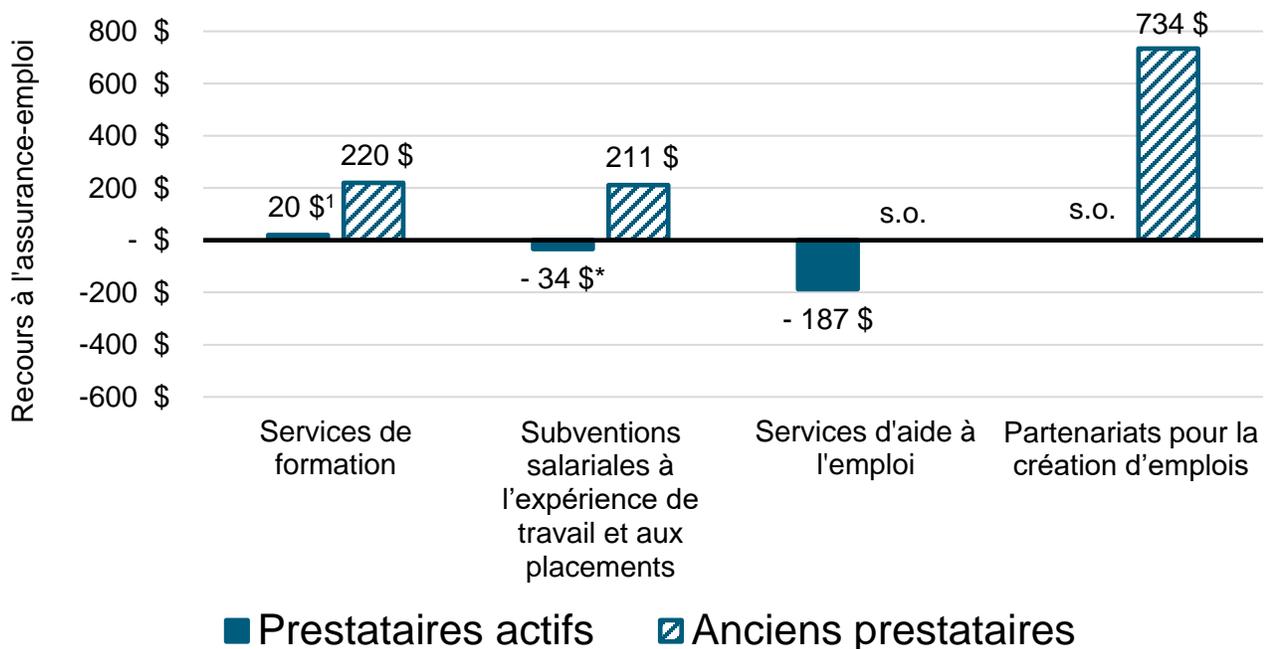
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

* L'impact moyen annuel n'est pas statistiquement significatif.

Recours aux prestations d'assurance-emploi

Comme le montre le graphique 3, les anciens prestataires qui ont participé aux Services de formation et aux SSETP ont recouru davantage aux prestations d'assurance-emploi que les participants semblables qui n'ont reçu que des SAE. Le recours accru à l'assurance-emploi chez les participants à ces 2 programmes est conforme aux constatations des évaluations antérieures et ne constitue pas nécessairement un impact négatif, étant donné l'augmentation de l'incidence d'emploi et des revenus annuels de ces participants. Après leur participation, les anciens prestataires sont susceptibles de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi en raison de leur participation accrue au marché du travail, dont témoignent les augmentations au chapitre de l'incidence d'emploi et des revenus annuels.

Graphique 3. Variation dans le recours aux prestations d'assurance-emploi (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

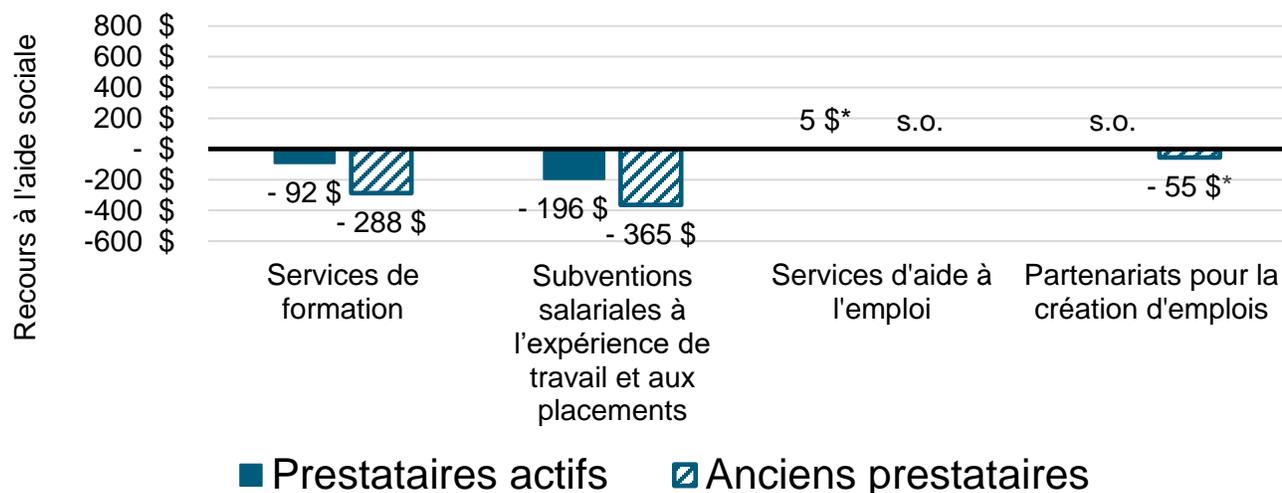
* L'impact moyen annuel n'est pas statistiquement significatif.

¹ L'impact moyen annuel n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux Services de formation ont connu une diminution statistiquement significative de leur recours aux prestations d'assurance-emploi (-175 \$ pendant la première année suivant leur participation au programme), suivie d'une augmentation de 159 \$ pendant la deuxième année suivant leur participation au programme.

Recours aux prestations d'aide sociale

Comme le montre le graphique 4, les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent aux Services de formation et aux SSETP recourent moins aux prestations d'aide sociale dans la période postérieure au programme.

Graphique 4. Variation dans le recours aux prestations d'aide sociale (moyenne annuelle)



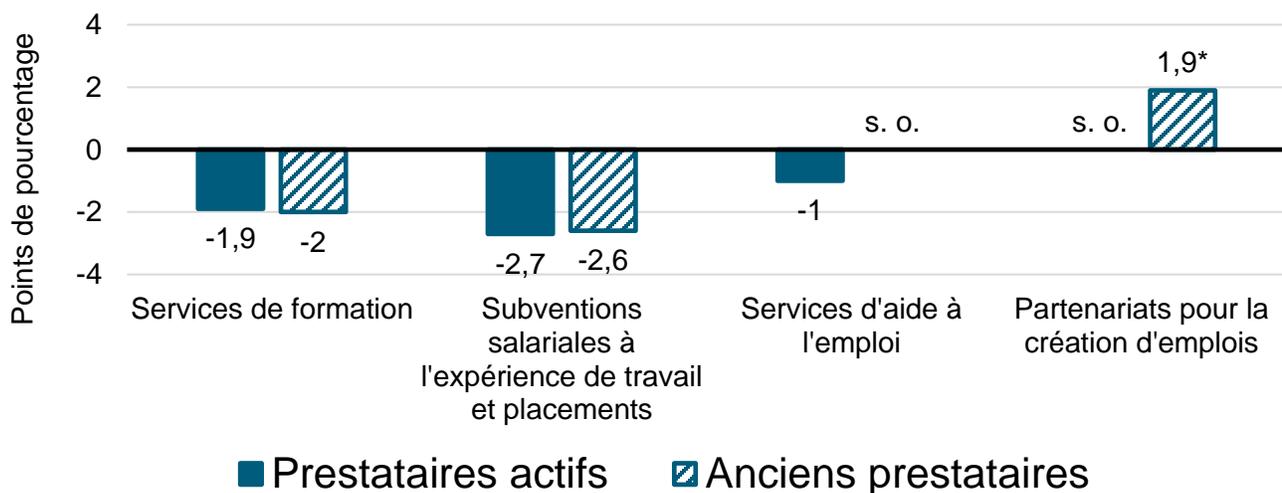
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

* Les impacts moyens annuels ne sont pas statistiquement significatifs.

Dépendance à l'égard du soutien du revenu du gouvernement

Comme le montre le graphique 5, les prestataires actifs qui ont participé aux Services de formation, aux SSETP et aux SAE ont réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement. Les anciens prestataires qui ont participé aux Services de formation et aux SSETP ont également réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement par rapport aux participants qui n'ont reçu que des SAE. Les estimations peuvent être interprétées comme étant un changement de la probabilité de recevoir des prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale à la suite de la participation.

Graphique 5. Changement dans la dépendance des participants à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

* L'impact moyen annuel n'est pas statistiquement significatif.

4.3 Impacts différentiels selon le sous-groupe de participants

Participant(e)s (femmes)

Principales constatations. Les prestataires actives et les anciennes prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux Services de formation et aux SSETP, ainsi que les prestataires actives ayant reçu des SAE, ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi moyenne et leurs revenus annuels moyens. À l'exception des anciennes prestataires ayant participé aux SSETP, les participantes ont également réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Entre 2010 et 2012, près de 45 800 des participants en Colombie-Britannique étaient des femmes, ce qui représente près de 59 % des participants.

Le tableau 4 présente le profil des participantes. Parmi les informations, on retrouve leur âge, leur groupe sociodémographique, leur état matrimonial, leur niveau d'éducation, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 4. Profil des participantes en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actives	Anciennes prestataires
Nombre de participantes	27 666	18 109
Âge	30 ans et moins = 24 % 31 à 54 ans = 62 % 55 ans et plus = 14 %	30 ans et moins = 29 % 31 à 54 ans = 59 % 55 ans et plus = 12 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 7 % Personnes en situation de handicap = 9 % Membres de minorités visibles = 12 % Immigrantes récentes = 5 %	Autochtones = 11 % Personnes en situation de handicap = 14 % Membres de minorités visibles = 14 % Immigrantes récentes = 5 %
État matrimonial	Célibataire = 39 % Mariée ou conjointe de fait = 41 % Veuve/divorcée/séparée = 17 %	Célibataire = 42 % Mariée ou conjointe de fait = 36 % Veuve/divorcée/séparée = 17 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 41 % Formation en cours d'emploi = 17 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 27 % Diplôme universitaire = 5 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 42 % Formation en cours d'emploi = 22 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 24 % Diplôme universitaire = 5 %

3 principaux groupes professionnels	Personnel intermédiaire de la vente et des services = 17 % Personnel de bureau = 16 % Autres professionnels de la vente et des services = 10 %	Personnel intermédiaire de la vente et des services = 19 % Personnel de bureau et autre personnel de la vente et des services = 14 % chacun Autres travailleurs manuels = 9 %
3 principaux secteurs d'activité	Commerce de détail = 13 % Services d'hébergement et de restauration = 10 % Soins de santé et assistance sociale = 9 %	Commerce de détail et services d'hébergement et de restauration = 14 % chacun Soins de santé et assistance sociale = 9 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement, et fabrication = 8 % chacun

* Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 5 présente les impacts différentiels pour les participantes. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- Par rapport aux non-participantes semblables, les prestataires actives qui ont participé aux Services de formation ont obtenu des revenus annuels moyens plus élevés (+5 006 \$ par année) et une incidence d'emploi plus élevée (+6,8 points de pourcentage). Elles réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-2,6 points de pourcentage), principalement en diminuant leur recours aux prestations d'aide sociale (-151 \$ par année).
- Par rapport aux participantes semblables n'ayant reçu que des SAE, les anciennes prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé aux SSETP ont obtenu des revenus annuels moyens plus élevés (+3 323 \$ par année) et une incidence d'emploi plus élevée (+6,5 points de pourcentage). Leur recours aux prestations d'assurance-emploi a augmenté (+307 \$ par année), tandis que leur recours aux prestations d'aide sociale a diminué (-297 \$ par année). Dans l'ensemble, les résultats des estimations entourant la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement ne sont pas statistiquement significatifs.

Tableau 5. Impacts différentiels pour les participantes (moyenne annuelle)²²

Indicateur	Services de formation – prestataires actives	Services de formation – anciennes prestataires	SSETP – prestataires actives	SSETP – anciennes prestataires	SAE – prestataires actives
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	6,8***	6,9***	7,6***	6,5***	4,7***
Revenus d'emploi (\$)	5 006***	3 161***	4 416***	3 323***	2 176***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-40	150 ¹	-64	307***	-149***
Prestations d'aide sociale (\$)	-151***	-350***	-129**	-297***	-10
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-2,6***	-2,8***	-2***	-1,3	-0,9***
n =	3 083	1 363	1 167	941	23 281

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

¹ Bien que la moyenne annuelle pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi pendant la période suivant leur participation aux Services de formation ne soit pas statistiquement significative, on constate des augmentations statistiquement significatives du recours aux prestations d'assurance-emploi au cours de la première année (+245 \$) et de la quatrième année (+287 \$) de cette période.

Participants (hommes)

Principales constatations. Les impacts différentiels montrent que les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi masculins ayant participé aux Services de formation et aux SSETP, ainsi que les prestataires actifs ayant reçu des SAE, ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi moyenne et leurs revenus annuels moyens. Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Entre 2010 et 2012, près de 32 300 des participants en Colombie-Britannique étaient des hommes, ce qui représente environ 41 % des participants.

Le tableau 6 présente le profil des participants masculins. Parmi les informations, on retrouve leur âge, leur groupe sociodémographique, leur état matrimonial, leur niveau d'éducation, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur

²² Les impacts différentiels n'ont pas pu être estimés pour les anciennes prestataires ayant participé aux PCE en raison du faible nombre de participantes.

d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 6. Profil des participants masculins en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataire
Nombre de participants	18 040	14 247
Âge	30 ans et moins = 26 % 31 à 54 ans = 60 % 55 ans et plus = 14 %	30 ans et moins = 28 % 31 à 54 ans = 58 % 55 ans et plus = 14 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 10 % Personnes en situation de handicap = 12 % Membres de minorités visibles = 9 % Immigrants récents = 4 %	Autochtones = 15 % Personnes en situation de handicap = 18 % Membres de minorités visibles = 9 % Immigrants récents = 3 %
État matrimonial	Célibataire = 46 % Marié ou conjoint de fait = 39 % Veuf/divorcé/séparé = 10 %	Célibataire = 54 % Marié ou conjoint de fait = 27 % Veuf/divorcé/séparé = 10 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 32 % Formation en cours d'emploi = 25 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 33 % Diplôme universitaire = 4 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 30 % Formation en cours d'emploi = 30 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 33 % Diplôme universitaire = 3 %
3 principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 21 % Autres travailleurs manuels = 18 % Travailleurs qualifiés et artisans = 16 %	Autres travailleurs manuels = 22 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 20 % Travailleurs qualifiés et artisans = 18 %
3 principaux secteurs d'activité	Construction = 19 % Fabrication = 13 % Commerce de détail = 9 %	Construction = 21 % Fabrication = 13 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement, et commerce de détail = 9 % chacun

* Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 7 présente les impacts différentiels détaillés pour les participants masculins. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- Par rapport aux non-participants masculins semblables, les prestataires actifs qui ont participé aux Services de formation ont obtenu des revenus annuels moyens plus élevés (+7 625 \$ par année) et

une incidence d'emploi plus élevée (+7,2 points de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-2,3 points de pourcentage).

- Par rapport aux participants semblables n'ayant reçu que des SAE, les anciens prestataires de l'assurance-emploi masculins qui ont participé aux SSETP ont obtenu des revenus annuels moyens plus élevés (+5 312 \$ par année) et une incidence d'emploi plus élevée (+6,7 points de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-2,3 points de pourcentage), en diminuant leur recours aux prestations d'aide sociale (-238 \$ par année).

Tableau 7. Impacts différentiels pour les participants masculins (moyenne annuelle)²³

Indicateur	Services de formation – prestataires actifs	Services de formation – anciens prestataires	SSETP – prestataires actifs	SSETP – anciens prestataires	SAE – prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	7,2***	6***	9***	6,7***	1,7***
Revenus d'emploi (\$)	7 625***	5 496***	5 072***	5 312***	920***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	12	223*	-48	72	-256***
Prestations d'aide sociale (\$)	-54	-368***	-155**	-238**	13
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-2,3***	-3,1***	-3,4***	-2,3**	-1,1***
n =	2 343	1 106	851	791	14 664

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Participants (jeunes)

Principales constatations. Les impacts différentiels montrent que les jeunes prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux Services de formation et aux SSETP, ainsi que les prestataires actifs ayant reçu des SAE, ont amélioré leur participation au marché du travail

²³ Les impacts différentiels n'ont pas pu être estimés pour les anciens prestataires masculins ayant participé aux PCE en raison du faible nombre de participants.

en augmentant leur incidence d'emploi moyenne et leurs revenus annuels moyens. Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Entre 2010 et 2012, près de 20 600 participants en Colombie-Britannique étaient âgés de 30 ans ou moins au début de leur participation, ce qui représente environ 26 % des participants.

Le tableau 8 présente le profil des jeunes participants. Parmi les informations, on retrouve leur sexe, leur groupe sociodémographique, leur état matrimonial, leur niveau d'éducation, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 8. Profil des jeunes participants en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	11 402	9 157
Sexe	Femme = 58 % Homme = 42 %	Femme = 57 % Homme = 43 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 9 % Personnes en situation de handicap = 7 % Membres de minorités visibles = 6 % Immigrants récents = 4 %	Autochtones = 15 % Personnes en situation de handicap = 11 % Membres de minorités visibles = 7 % Immigrants récents = 3 %
État matrimonial	Célibataire = 70 % Marié ou conjoint de fait = 23 % Veuf/divorcé/séparé = 4 %	Célibataire = 69 % Marié ou conjoint de fait = 21 % Veuf/divorcé/séparé = 5 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 36 % Formation en cours d'emploi = 27 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 28 % Diplôme universitaire = 3 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 36 % Formation en cours d'emploi = 32 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 26 % Diplôme universitaire = 3 %
3 principaux groupes professionnels	Autres travailleurs manuels = 17 % Personnel intermédiaire de la vente et des services et travailleurs manuels semi-spécialisés = 13 % chacun Personnel de bureau = 11 %	Autres travailleurs manuels = 18 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 15 % Autres professionnels de la vente et des services = 13 %
3 principaux secteurs d'activité	Construction = 15 % Commerce de détail = 12 %	Commerce de détail, construction et services d'hébergement et de restauration = 14 % chacun

Services d'hébergement et de restauration = 10 %

Fabrication = 9 %
Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 8 %

* Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 9 présente les impacts différentiels détaillés pour les jeunes participants. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- Par rapport aux jeunes non-participants similaires, les jeunes prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux Services de formation ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leurs revenus annuels moyens (+ 6 462 \$) et leur incidence d'emploi (+ 5,3 points de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu (-3,2 points de pourcentage), en diminuant leur recours aux prestations d'aide sociale (-187 \$).
- Comparativement aux jeunes anciens prestataires d'assurance-emploi similaires qui n'ont participé qu'aux SAE, les jeunes anciens prestataires qui ont participé aux SSETP ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leurs revenus annuels moyens (+ 4 962 \$) et leur incidence d'emploi (+ 4,6 points de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu (-2,7 points de pourcentage par année), en diminuant leur recours aux prestations d'aide sociale (-330 \$ par année).

Tableau 9. Impacts différentiels pour les jeunes participants (moyenne annuelle)²⁴

Indicateur	Services de formation – prestataires actifs	Services de formation – anciens prestataires	SSETP – prestataires actifs	SSETP – anciens prestataires	SAE – prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	5,3***	5,4***	7,3***	4,6**	3,5***
Revenus d'emploi (\$)	6 462***	4 879***	4 345***	4 962***	2 493***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	9	140	139	103	-146***
Prestations d'aide sociale (\$)	-187***	-458***	-169*	-330***	-39*

²⁴ Les impacts différentiels n'ont pas pu être estimés pour les jeunes anciens prestataires ayant participé aux PCE en raison du faible nombre de participants.

Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-3,2***	-3,2***	-1,9*	-2,7**	-0,9***
n =	1 538	686	514	492	9 218

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Participants (travailleurs âgés)

Principales constatations. Les impacts différentiels montrent que les travailleurs âgés qui étaient des prestataires actifs de l'assurance-emploi et qui ont participé aux Services de formation et aux SAE ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leurs revenus d'emploi annuels moyens et leur incidence d'emploi.

Entre 2010 et 2012, près de 10 600 participants en Colombie-Britannique étaient âgés de 55 ans ou plus au début de leur participation, ce qui représente environ 14 % des participants.

Le tableau 10 présente le profil des travailleurs âgés. Parmi les informations, on retrouve leur sexe, leur groupe sociodémographique, leur état matrimonial, leur niveau d'éducation, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 10. Profil des travailleurs âgés en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	6 451	4 110
Sexe	Femme = 61 % Homme = 39 %	Femme = 53 % Homme = 47 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 5 % Personnes en situation de handicap = 13 % Membres de minorités visibles = 13 % Immigrants récents = 3 %	Autochtones = 8 % Personnes en situation de handicap = 20 % Membres de minorités visibles = 13 % Immigrants récents = 2 %
État matrimonial	Célibataire = 22 % Marié ou conjoint de fait = 50 % Veuf/divorcé/séparé = 25 %	Célibataire = 30 % Marié ou conjoint de fait = 38 % Veuf/divorcé/séparé = 26 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 41 % Formation en cours d'emploi = 19 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 38 % Formation en cours d'emploi = 23 %

	Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 27 % Diplôme universitaire = 5 %	Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 27 % Diplôme universitaire = 4 %
3 principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 16 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 14 % Personnel de bureau = 12 %	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 15 % Personnel intermédiaire de la vente et des services et autre personnel de la vente et des services = 13 % chacun Personnel de bureau; autres travailleurs manuels, et travailleurs qualifiés et artisans = 10 % chacun
3 principaux secteurs d'activité	Commerce de détail = 13 % Fabrication = 10 % Construction; services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement, et soins de santé et assistance sociale = 8 % chacun	Fabrication; construction, et commerce de détail = 11 % chacun Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 10 % Services d'hébergement et de restauration = 8 %

* Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 11 présente les impacts différentiels détaillés pour les travailleurs âgés. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- Par rapport aux non-participants semblables, les travailleurs âgés prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux Services de formation ont obtenu des revenus annuels moyens plus élevés (+6 210 \$ par année) et une incidence d'emploi plus élevée (+14,6 points de pourcentage). Cependant, ils ont recouru davantage aux prestations d'aide sociale après leur participation (+161 \$ par année).
- Par rapport aux non-participants ayant un profil semblable, les travailleurs âgés prestataires actifs de l'assurance-emploi qui reçoivent des SAE voient une augmentation de leurs revenus annuels moyens (+2 078 \$) et de leur incidence d'emploi (+8 points de pourcentage). Pour ce qui est de la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu, la moyenne annuelle estimée n'est pas statistiquement significative.

Tableau 11. Impacts différentiels pour les travailleurs âgés ayant participé aux Services de formation et aux SAE (moyenne annuelle)²⁵

Indicateur	Services de formation – prestataires actifs	SAE – prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	14,6***	8***
Revenus d'emploi (\$)	6 210***	2 078***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	128	18 ¹
Prestations d'aide sociale (\$)	161*	23
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	0,8	-0,3
n =	494	5 623

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

¹ Bien que l'impact moyen annuel sur le recours aux prestations d'assurance-emploi ne soit pas statistiquement significatif sur l'ensemble de la période de participation aux programmes, les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé aux SAE ont connu des diminutions statistiquement significatives au cours de la première année suivant leur participation (-200 \$), suivies d'augmentations au cours de la cinquième année suivant leur participation (+159 \$).

Participants (Autochtones)

Principales constatations

- Les impacts différentiels montrent que les Autochtones prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux Services de formation ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi moyenne et leurs revenus annuels moyens. Ces participants réduisent aussi leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu.
- Les Autochtones prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé aux SAE ont augmenté leurs revenus d'emploi annuels moyens et leur incidence d'emploi à court terme. Ces participants ont également connu une augmentation de leur utilisation annuelle moyenne des prestations d'aide sociale après leur participation.

Entre 2010 et 2012, près de 8 000 des participants en Colombie-Britannique étaient des Autochtones, ce qui représente environ 10 % des participants.

Le tableau 12 présente le profil des participants autochtones. Parmi les informations, on retrouve leur âge, leur sexe, leur état matrimonial, leur niveau d'éducation, leur profession et leur secteur d'activité.

²⁵ Les impacts différentiels n'ont pas été estimés pour les anciens prestataires ayant participé aux Services de formation et pour les prestataires actifs et anciens prestataires ayant participé aux SSPMT ou aux PCE en raison du faible nombre de participants.

Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi.

Tableau 12. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi autochtones ayant participé à des programmes en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012²⁶

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	3 719	4 201
Sexe	Femme = 51 % Homme = 49 %	Femme = 48 % Homme = 52 %
Âge	30 ans et moins = 28 % 31 à 54 ans = 62 % 55 ans et plus = 9 %	30 ans et moins = 33 % 31 à 54 ans = 59 % 55 ans et plus = 8 %
État matrimonial	Célibataire = 53 % Marié ou conjoint de fait = 30 % Veuf/divorcé/séparé = 12 %	Célibataire = 58 % Marié ou conjoint de fait = 23 % Veuf/divorcé/séparé = 11 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 35 % Formation en cours d'emploi = 29 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 28 % Diplôme universitaire = 4 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 32 % Formation en cours d'emploi = 35 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 26 % Diplôme universitaire = 3 %
3 principaux groupes professionnels	Autres travailleurs manuels = 18 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 16 % Personnel intermédiaire de la vente et des services et autre personnel de la vente et des services = 11 % chacun	Autres travailleurs manuels = 22 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 14 % Autre personnel de la vente et des services = 12 %

²⁶ Les impacts différentiels n'ont pas été estimés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires ayant participé aux SSPMT et pour les anciens prestataires ayant participé aux PCE en raison du faible nombre de participants.

3 principaux secteurs d'activité

Construction et administration publique = 13 % chacun

Services d'hébergement et de restauration = 9 %

Commerce de détail = 8 %

Construction = 14 %

Administration publique = 12 %

Commerce de détail et services d'hébergement et de restauration = 10 % chacun

* Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 13 présente les impacts différentiels détaillés pour les participants autochtones. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- Par rapport aux non-participants similaires, les Autochtones prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux Services de formation ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leurs revenus d'emploi annuels moyens (+ 7 816 \$) et leur incidence d'emploi (+ 5,6 points de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-2,8 points de pourcentage par année).
- Par rapport aux participants similaires n'ayant reçu que des SAE, les anciens prestataires d'assurance-emploi autochtones qui ont participé aux Services de formation ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi moyenne (+6,8 points de pourcentage) et leurs revenus annuels moyens (+6 123 \$ par année). Les participants dépendent également moins des mesures de soutien du revenu (-3,9 points de pourcentage), en diminuant leur recours aux prestations d'aide sociale (-528 \$ par année).

Tableau 13. Impacts différentiels pour les participants autochtones (moyenne annuelle)²⁷

Indicateur	Services de formation – prestataires actifs	Services de formation – anciens prestataires	SAE – prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	5,6***	6,8***	1,1 ¹
Revenus d'emploi (\$)	7 816***	6 123***	1 395**
Prestations d'assurance-emploi (\$)	166	318*	-125
Prestations d'aide sociale (\$)	-88	-528***	204***

²⁷ Les impacts différentiels n'ont pas été estimés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires ayant participé aux SSPMT et pour les anciens prestataires ayant participé aux PCE en raison des faibles nombres de participants.

Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-2,8***	-3,9***	0,6
n =	690	649	2 795

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

¹ Bien que l'impact sur l'incidence d'emploi annuelle moyenne (+1,1 point de pourcentage) ne soit pas statistiquement significative, les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé aux SAE ont augmenté leur incidence d'emploi, les résultats étant statistiquement significatifs au cours de la première année suivant la participation au programme (+3,3 points de pourcentage).

Participants (Personnes en situation de handicap)

Principales constatations. Les personnes en situation de handicap qui étaient d'anciens prestataires de l'assurance-emploi et qui ont participé aux Services de formation ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi moyenne et leurs revenus annuels moyens. Elles réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Entre 2010 et 2012, environ 10 000 des participants en Colombie-Britannique se sont identifiés comme des personnes en situation de handicap, ce qui représente près de 13 % des participants.

Le profil des participants handicapés est présenté dans le tableau 14. Parmi les informations, on retrouve leur âge, leur sexe, leur état matrimonial, leur niveau d'éducation, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi.

Tableau 14. Profile des participants handicapés en Colombie-Britannique de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	4 801	5 207
Sexe	Femme = 54 % Homme = 46 %	Femme = 50 % Homme = 50 %
Âge	30 ans et moins = 17 % 31 à 54 ans = 66 % 55 ans et plus = 17 %	30 ans et moins = 20 % 31 à 54 ans = 64 % 55 ans et plus = 16 %
État matrimonial	Célibataire = 49 % Marié ou conjoint de fait = 28 % Veuf/divorcé/séparé = 18 %	Célibataire = 55 % Marié ou conjoint de fait = 20 % Veuf/divorcé/séparé = 18 %
Niveau de scolarité ou de compétences*	Études secondaires ou formation professionnelle = 40 % Formation en cours d'emploi = 23 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 37 % Formation en cours d'emploi = 28 %

	Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 28 % Diplôme universitaire = 3 %	Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 27 % Diplôme universitaire = 3 %
3 principaux groupes professionnels	Personnel intermédiaire de la vente et des services et travailleurs manuels semi-spécialisés = 14 % chacun Autre personnel de la vente et des services et personnel de bureau = 12 % chacun Autres travailleurs manuels = 11 %	Personnel intermédiaire de la vente et des services et autre personnel de la vente et des services = 15 % chacun Travailleurs manuels semi-spécialisés = 14 % Autres travailleurs manuels = 13 %
3 principaux secteurs d'activité	Commerce de détail = 13 % Construction et services d'hébergement et de restauration = 10 % chacun Fabrication = 9 %	Commerce de détail = 14 % Construction et services d'hébergement et de restauration = 11 % chacun Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 10 %

* Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 15 présente les impacts différentiels détaillés pour les participants handicapés. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- Par rapport aux participants similaires n'ayant reçu que des SAE, les anciens prestataires d'assurance-emploi handicapés qui ont participé aux Services de formation ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi moyenne (+10,9 points de pourcentage) et leurs revenus annuels moyens (+4 550 \$). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu (-4,5 points de pourcentage), en diminuant leur recours aux prestations d'aide sociale (-571 \$ par année).
- Les résultats des estimations pour les personnes en situation de handicap qui étaient des prestataires actifs de l'assurance-emploi et qui avaient participé aux Services de formation étaient mitigés et non significatifs sur le plan statistique.

Tableau 15. Impacts différentiels pour les personnes en situation de handicap (moyenne annuelle)^{28,29}

Indicateur	Services de formation – prestataires actifs	Services de formation – anciens prestataires
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	2,2	10,9***
Revenus d'emploi (\$)	-959	4 550***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-139	368**
Prestations d'aide sociale (\$)	172	-571**
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-0,2	-4,5**
n =	630	427

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Des entretiens récents avec 40 prestataires de services travaillant auprès des personnes en situation de handicap révèlent qu'une proportion importante des participants handicapés ne souhaitent ou ne peuvent travailler qu'à temps partiel. En fait, les tendances des résultats révèlent qu'entre 39 % et 64 % des participants handicapés ont gagné moins de 10 000 \$ par année pendant les 4 années qui ont suivi leur participation au programme³⁰.

Participants (Immigrants récents)³¹

Principales constatations. Les immigrants récents prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux SAE ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi moyenne et leurs revenus annuels.

Entre 2010 et 2012, près de 2 200 des prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes en Colombie-Britannique étaient des immigrants récents, ce qui représente environ 3 % des participants prestataires actifs de l'assurance-emploi.

Le tableau 16 présente le profil des immigrants récents ayant participé aux programmes. Parmi les informations, on retrouve leur sexe, leur âge, leur état matrimonial, leur niveau d'éducation, leur

²⁸ Les impacts différentiels n'ont pas été estimés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux SSPMT et aux PCE en raison des faibles nombres de participants.

²⁹ Les impacts différentiels n'ont pas pu être estimés pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé aux SAE en raison du nombre insuffisant d'observations pour former le groupe témoin.

³⁰ Le pourcentage de participants qui gagnent moins de 10 000 \$ par année varie selon le programme et la catégorie de participant.

³¹ Aux fins de la présente évaluation, les « immigrants récents » sont définis comme des personnes qui ont immigré au Canada dans les 5 années qui ont précédé leur participation aux PEMS.

profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi.

Tableau 16. Profil des immigrants récents prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs
Nombre de participants	2 191
Sexe	Femme = 65 % Homme = 35 %
Âge	30 ans et moins = 19 % 31 à 54 ans = 72 % 55 ans et plus = 9 %
État matrimonial	Célibataire = 15 % Marié ou conjoint de fait = 73 % Veuf/divorcé/séparé = 11 %
Niveau de scolarité ou de compétences*	Études secondaires ou formation professionnelle = 37 % Formation en cours d'emploi = 25 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 24 % Diplôme universitaire = 8 %
3 principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 16 % Autre personnel de la vente et des services = 14 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 11 %
3 principaux secteurs d'activité	Fabrication = 11 % Services d'hébergement et de restauration, et services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 10 % chacun Commerce de détail = 9 %

* Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 17 présente les impacts différentiels détaillés pour les participants issus de l'immigration récente. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- Par rapport aux non-participants similaires issus de l'immigration récente, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont reçu des SAE ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi moyenne (+14 points de pourcentage) et leurs revenus d'emploi annuels (+3 022 \$). Les résultats en ce qui concerne la moyenne annuelle des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale reçues et la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement ne sont pas statistiquement significatifs.

Tableau 17. Impacts différentiels pour les immigrants récents (moyenne annuelle)³²

Indicateur	SAE – prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	14***
Revenus d'emploi (\$)	3 022***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-51
Prestations d'aide sociale (\$)	-8
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	0,3
n =	1 766

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

Participants (Minorités visibles)

Principales constatations

- Comparativement aux non-participants similaires, les membres de minorités visibles prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé aux Services de formation ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi moyenne et leurs revenus annuels moyens.

Entre 2010 et 2012, près de 5 000 des participants à des programmes en Colombie-Britannique s'identifiaient comme des membres de minorités visibles. Cela représente environ 6 % des participants prestataires actifs de l'assurance-emploi.

Le tableau 18 présente le profil des participants membres de minorités visibles. Parmi les informations, on retrouve leur sexe, leur âge, leur état matrimonial, leur niveau d'éducation, leur profession et leur secteur d'activité. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi.

Tableau 18. Profil des membres de minorités visibles prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes en Colombie-Britannique entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs
Nombre de participants	4 922
Sexe	Femme = 67 %

³² Les impacts différentiels n'ont pas été estimés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires ayant participé aux Services de formation, aux SSPMT ou aux PCE en raison des faibles nombres de participants.

	Homme = 33 %
Âge	30 ans et moins = 15 % 31 à 54 ans = 68 % 55 ans et plus = 17 %
État matrimonial	Célibataire = 22 % Marié ou conjoint de fait = 62 % Veuf/divorcé/séparé = 13 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 40 % Formation en cours d'emploi = 25 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 24 % Diplôme universitaire = 5 %
3 principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 19 % Autre personnel de la vente et des services = 14 % Autres travailleurs manuels et personnel de bureau = 11 % chacun
3 principaux secteurs d'activité	Fabrication = 15 % Services d'hébergement et de restauration; commerce de détail, et services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 10 % chacun Agriculture, foresterie, pêche et chasse = 8 %

* Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Le tableau 19 présente les impacts différentiels détaillés pour les membres de minorités visibles ayant participé à des programmes. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- Par rapport aux non-participants qui ont un profil similaire et qui sont membres de minorités visibles, les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé aux Services de formation ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi moyenne (+ 13,2 points de pourcentage) et leurs revenus annuels (+ 6 673 \$).

Tableau 19. Impacts différentiels pour les membres de minorités visibles ayant participé à des programmes (moyenne annuelle)^{33,34}

Indicateur	Services de formation – prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	13,2***
Revenus d'emploi (\$)	6 673***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	102
Prestations d'aide sociale (\$)	-90
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-0,7
n =	313

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 années dans le cas des SAE).

4.4 Impacts différentiels des Services de formation selon la région

Participants aux Services de formation dans la région nord de la Colombie-Britannique³⁵

Principales constatations. Les impacts différentiels montrent que les prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux Services de formation dans la région nord ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leurs revenus annuels moyens et leur incidence d'emploi moyenne. Aussi, les participants réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Entre 2010 et 2012, près de 1 670 des participants aux Services de formation financés par l'EDMT Canada-Colombie-Britannique se trouvaient dans la région nord de la province. Le tableau 20 présente les impacts différentiels détaillés pour les participants de cette région. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- Par rapport aux non-participants similaires dans la région nord de la Colombie-Britannique, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux Services de formation ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi (+ 4,1 points de

³³ Les impacts différentiels n'ont pas été estimés pour les anciens prestataires ayant participé aux Services de formation et pour les prestataires actifs et anciens prestataires ayant participé aux SSPMT ou aux PCE en raison des faibles nombres de participants.

³⁴ Les impacts différentiels n'ont pas pu être estimés pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant reçu des SAE en raison du nombre insuffisant d'observations pour former le groupe témoin.

³⁵ Cette région correspond à la région du Nord de la Colombie-Britannique (indicatif de région économique de l'assurance-emploi : 55).

pourcentage) et leurs revenus d'emploi annuels (+ 5 395 \$ par année). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-2,5 points de pourcentage).

- Par rapport aux participants similaires n'ayant reçu que des SAE, les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux Services de formation dans cette région ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi (+5,2 points de pourcentage) et leurs revenus d'emploi annuels (+3 355 \$). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-2 points de pourcentage).

Tableau 20. Impacts différentiels pour les participants aux Services de formation dans la région nord (moyenne annuelle)

Indicateur	Services de formation – prestataires actifs	Services de formation – anciens prestataires
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	4,1***	5,2***
Revenus d'emploi (\$)	5 395***	3 355***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-127	377***
Prestations d'aide sociale (\$)	-133**	-238***
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-2,5***	-2*
n =	1 076	592

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Participants aux Services de formation dans la région sud de la Colombie-Britannique³⁶

Principales constatations. Les impacts différentiels montrent que les prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux Services de formation dans la région sud ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leurs revenus annuels moyens et leur incidence d'emploi moyenne. Aussi, les participants réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Entre 2010 et 2012, près de 1 410 des participants aux Services de formation financés par l'EDMT Canada-Colombie-Britannique se trouvaient dans la région sud de la province. Le tableau 21 présente les impacts différentiels détaillés pour les participants de cette région. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- Par rapport aux non-participants ayant un profil similaire dans la région sud de la Colombie-Britannique, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux Services de

³⁶ Cette région correspond à la région appelée « Sud côtier de la Colombie-Britannique » (indicatif de région économique de l'assurance-emploi : 54).

formation ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi (+ 8 points de pourcentage) et leurs revenus d'emploi annuels (+ 6 618 \$ par année). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-2,3 points de pourcentage par année).

- Par rapport aux participants similaires dans la région sud de la Colombie-Britannique n'ayant reçu que des SAE, les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux Services de formation dans cette région ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi (+7 points de pourcentage) et leurs revenus d'emploi annuels (+5 786 \$). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-3,8 points de pourcentage).

Tableau 21. Impacts différentiels pour les participants aux Services de formation dans la région sud (moyenne annuelle)

Indicateur	Services de formation – prestataires actifs	Services de formation – anciens prestataires
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	8***	7***
Revenus d'emploi (\$)	6 618***	5 786***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	20	222
Prestations d'aide sociale (\$)	-129**	-469***
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-2,3***	-3,8***
n =	1 027	380

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Participants aux Services de formation à Vancouver

Principales constatations. Les impacts différentiels montrent que les prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux Services de formation à Vancouver ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leurs revenus annuels moyens et leur incidence d'emploi moyenne. Aussi, les participants réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Entre 2010 et 2012, environ 1 750 des participants en Colombie-Britannique se trouvaient à Vancouver. Le tableau 22 présente les impacts différentiels détaillés pour ces participants. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- Par rapport aux non-participants similaires à Vancouver, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux Services de formation dans cette ville ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi (+ 9,4 points de pourcentage) et leurs revenus d'emploi annuels (+ 2 772 \$). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-1,6 point de pourcentage par année).

- Par rapport aux participants similaires n'ayant reçu que des SAE, les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux Services de formation dans cette ville ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi (+4,4 points de pourcentage) et leurs revenus d'emploi annuels (+2 096 \$). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-2,5 points de pourcentage par année).

Tableau 22. Impacts différentiels pour les participants aux Services de formation à Vancouver (moyenne annuelle)

Indicateur	Services de formation – prestataires actifs	Services de formation – anciens prestataires
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	9,4***	4,4***
Revenus d'emploi (\$)	2 772***	2 096**
Prestations d'assurance-emploi (\$)	51	92
Prestations d'aide sociale (\$)	-50	-278***
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-1,6**	-2,5**
n =	1 092	658

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Participants aux Services de formation à Victoria³⁷

Principales constatations. Les impacts différentiels montrent que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé aux Services de formation à Victoria ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leurs revenus annuels moyens et leur incidence d'emploi moyenne.

Entre 2010 et 2012, près de 420 des prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé aux Services de formation en Colombie-Britannique se trouvaient à Victoria. Le tableau 22 présente les impacts différentiels détaillés pour les participants de cette ville. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous.

- Par rapport aux non-participants ayant un profil similaire, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux Services de formation à Victoria ont amélioré leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi (+ 7,6 points de pourcentage) et leurs revenus d'emploi annuels (+ 3 647 \$ par année). Les résultats au chapitre des prestations

³⁷ Les impacts différentiels n'ont pas été estimés pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux Services de formation, en raison du faible nombre de participants à Victoria.

d'assurance-emploi et d'aide sociale perçues et de la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu ne sont pas statistiquement significatifs.

Tableau 23. Impacts différentiels pour les participants aux Services de formation à Victoria (moyenne annuelle)

Indicateur	Services de formation – prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	7,6***
Revenus d'emploi (\$)	3 647***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	176
Prestations d'aide sociale (\$)	-6
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-1
n =	417

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

4.5 Analyse coûts-avantages

Cette analyse est basée sur les impacts différentiels à moyen terme des PEMS décrits précédemment dans ce rapport. Les coûts et les avantages sont examinés sur une période de participation d'une ou 2 années, ainsi que sur une période de 5 ou 10 années après la fin de la participation³⁸.

L'analyse coûts-avantages se penche sur les questions ci-dessous.

1. Les avantages tirés des PEMS surpassent-ils les coûts dans les 5 années (SSETP, PCE ou SAE) ou les 10 années (Services de formation) qui suivent la fin de la participation?
2. Quels avantages la société et le gouvernement obtiennent-ils si ce dernier dépense 1 \$ en financement de l'assurance-emploi, partie II?
3. Combien faut-il d'années pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts?

Les résultats ci-dessous sont présentés du point de vue sociétal (points de vue des personnes et du gouvernement combinés). Cela permet de bien évaluer l'efficacité du programme dans la réalisation de

³⁸ Les SAE sont examinés sur la base d'une année de participation, tandis que les Services de formation, les SSPMT et les PCE sont examinés sur la base de 2 années de participation. Par ailleurs, les SSPMT, les PCE et les SAE sont examinés sur la base d'une période de 5 années après la fin du programme, tandis que les Services de formation sont examinés sur une période de 10 années. (Pour les 4 premières années après la fin du programme, on se base sur des observations, tandis que pour la cinquième année et les suivantes, on s'appuie sur des projections.)

ses objectifs, à savoir aider les chômeurs à obtenir et à conserver un emploi et réaliser des économies au chapitre de l'assurance-emploi.

Le tableau 24 présente les résultats de l'analyse coûts-avantages pour les prestataires anciens et actifs de l'assurance-emploi qui participent aux programmes.

Tableau 24. Résultats de l'analyse coûts-avantages pour les prestataires anciens et actifs de l'assurance-emploi qui participent aux programmes³⁹

Indicateur	Services de formation – prestataires actifs (10 années après le programme)	SSETP – prestataires actifs (5 années après la participation)	SAE – prestataires actifs (5 ans après la participation)	Services de formation – anciens prestataires (10 années après la participation)	SSETP – anciens prestataires (5 années après la participation)	PCE – anciens prestataires (5 années après la participation)
Valeur actualisée nette	34 808 \$	15 334 \$	3 062 \$	27 190 \$	19 715 \$	-33 763 \$
Ratio coûts-avantages	4,60 \$	2,49 \$	3,80 \$	3,70 \$	3,03 \$	-0,68 \$
Période de récupération (années après la fin de la participation)	3,9 ans après la fin de la participation	1,9 an après la fin de la participation	3,4 ans après la fin de la participation	3,7 ans après la fin de la participation	Recouvrement au cours de la première année de participation au programme	Les avantages pourraient ne jamais surpasser les coûts
Rendement social	360 %	149 %	280 %	270 %	203 %	-168 %
Économies en soins de santé publics	393 \$	273 \$	61 \$	282 \$	252 \$	-74 \$

* Si le ratio coûts-avantages est supérieur à 1, les avantages surpassent les coûts. Si le ratio est inférieur à 1, les coûts surpassent les avantages.

L'information présentée ci-dessus donne des exemples de la valeur actualisée nette, du ratio coûts-avantages, de la période de récupération, du rendement social et des économies en soins de santé.

³⁹ Aucune analyse coûts-avantages n'a été réalisée pour les prestataires actifs ayant participé aux PCE ; il était impossible d'estimer les impacts différentiels en raison du faible nombre de participants.

Services de formation⁴⁰

Au cours de la période de 2010 à 2012, les Services de formation ont compté pour près de 38 % des dépenses liées aux PEMS dans le cadre de l'EDMT en Colombie-Britannique. La durée moyenne de l'équivalent du plan d'action des Services de formation est de 59 semaines pour les prestataires actifs et de 57 semaines pour les anciens prestataires.

Le tableau 24 présente les résultats de l'analyse coûts-avantages pour les anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent aux Services de formation. Par exemple, sur les 10 années de la période postérieure au programme pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé, les avantages ont dépassé les coûts de 34 808 \$, ce qui donne un rendement social du capital investi de 360 %. Cela signifie que si le gouvernement dépense 1 \$ en Services de formation pour des prestataires actifs de l'assurance-emploi, cet investissement génère 4,60 \$ en avantages pour la société. Il faut compter 3,9 années après la participation pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts de programme. En tout, les économies réalisées au chapitre des soins de santé s'élèvent à 393 \$ par participant.

Subventions salariales à l'expérience de travail et aux placements

Au cours de la période de 2010 à 2012, les SSETP ont compté pour 6 % des dépenses totales liées aux PEMS dans le cadre de l'EDMT en Colombie-Britannique. La durée moyenne de l'équivalent du plan d'action des SSETP est de 44 semaines pour les prestataires actifs et de 35 semaines pour les anciens prestataires.

Le tableau 24 présente les résultats de l'analyse coûts-avantages pour les anciens prestataires et les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent aux SSETP. Par exemple, sur les 5 années de la période postérieure au programme pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé, les avantages ont dépassé les coûts de 19 715 \$, ce qui donne un rendement social du capital investi de 203 %. Cela signifie que si le gouvernement dépense 1 \$ en SSETP pour d'anciens prestataires de l'assurance-emploi, cet investissement génère 3,03 \$ en avantages pour la société. Les coûts de programme sont récupérés au cours de la première année de participation au programme. En tout, les économies réalisées au chapitre des soins de santé s'élèvent à 252 \$ par participant.

Partenariats pour la création d'emplois⁴¹

Au cours de la période de 2010 à 2012, les PCE ont compté pour 1 % des dépenses totales liées aux PEMS en Colombie-Britannique. Pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent au programme, la durée moyenne de l'équivalent d'un plan d'action pour les PCE est de 45 semaines.

⁴⁰ Le coût d'exécution des programmes de formation se rapporte à la fois aux Services de formation (réguliers) et aux Services de formation-apprentis, faute d'informations sur les dépenses pour chacun de ces types d'interventions. Par contre, les avantages décrits dans le présent rapport sont ceux qui se rapportent uniquement à la participation aux Services de formation (réguliers).

⁴¹ Aucune analyse coûts-avantages n'a été réalisée pour les prestataires actifs ayant participé aux PCE ; il était impossible d'estimer les impacts différentiels en raison du faible nombre de participants.

En plus d'aider les participants à acquérir de l'expérience de travail dans le cadre des projets financés, les PCE profitent également aux collectivités où les projets sont mis en œuvre. Cependant, on ne tient pas compte des retombées communautaires dans cette analyse coûts-avantages, parce que les données administratives n'en font pas état et qu'elles sont difficiles à quantifier. Par conséquent, les avantages pour la société sont probablement sous-estimés.

Le tableau 24 présente les résultats de l'analyse coûts-avantages pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent aux PCE. Par exemple, sur les 5 années de la période postérieure au programme pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé, les coûts ont dépassé les avantages de 33 763 \$, ce qui donne un rendement social du capital investi de -168 %. Cela signifie que si le gouvernement dépense 1 \$ dans les PCE pour d'anciens prestataires de l'assurance-emploi, cet investissement génère une perte de 0,68 \$ pour la société⁴². Il se peut que les avantages du programme ne permettent jamais de recouvrer les coûts, et aucune économie n'est générée au chapitre des soins de santé.

Services d'aide à l'emploi⁴³

Les SAE englobent toute une gamme de services, notamment : l'accès à un ordinateur pour la recherche d'emploi, des séances de groupe pour se préparer à un entretien, ainsi que des services d'orientation professionnelle et d'aide à l'élaboration d'un plan d'action. Par contre, les données administratives ne permettent pas de déterminer la proportion des interventions des SAE qui correspond à chaque catégorie ou l'intensité des services offerts aux participants.

Alors que les SAE sont souvent fournis parallèlement à d'autres PEMS, la présente analyse ne porte que sur les personnes qui ont reçu un ou plusieurs SAE sans participer à d'autres PEMS. Les SAE représentent environ 42 % des dépenses totales en PEMS entre 2010 et 2012. La durée moyenne d'un équivalent du plan d'action qui ne comporte que des SAE est de 18 semaines, contre 44 à 59 semaines, lorsqu'il est question de prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent à d'autres PEMS.

Comme le montre le tableau 24, sur les 5 années de la période postérieure au programme les avantages pour les prestataires actifs ayant reçu des SAE dépassent les coûts de 3 062 \$, ce qui donne un rendement social du capital investi de 280 %. Cela signifie que si le gouvernement dépense 1 \$ en SAE pour des participants prestataires actifs de l'assurance-emploi, cet investissement génère 3,80 \$ en avantages pour la société. Les coûts de programme sont récupérés au cours des 3,4 années qui suivent la participation. En tout, les économies réalisées au chapitre des soins de santé s'établissent à 61 \$ par participant.

⁴² En d'autres termes, 5 ans après la participation, le dollar investi n'est pas récupéré et un montant supplémentaire de 0,68 \$ est perdu.

⁴³ L'analyse coûts-avantages ne porte que sur les prestataires actifs qui reçoivent des SAE, puisqu'il est impossible d'évaluer les impacts différentiels pour les anciens prestataires qui reçoivent des SAE à partir des données administratives disponibles.

Dans l'ensemble, l'objectif des SAE n'est pas d'aider les participants à acquérir plus de compétences. Par conséquent, on ne s'attend pas nécessairement à une augmentation des revenus des participants après leur participation. Il est difficile de réaliser une analyse coûts-avantages pour les SAE, car il est impossible d'associer une valeur en dollars au retour en emploi. Cependant, l'inclusion des revenus dans le calcul des coûts et des avantages demeure très pertinente, car elle permet de rendre partiellement compte des impacts positifs d'un retour en emploi plus rapide.

5. Études complémentaires

5.1 Aide au travail indépendant⁴⁴

Conception et exécution du programme

L'Aide au travail indépendant vise à aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes en leur fournissant une gamme de services, notamment :

- de l'aide à l'élaboration de plans d'affaires;
- du counseling, de l'encadrement et du mentorat;
- des formations et ateliers sur l'entrepreneuriat.

En plus d'être admissibles à l'assurance-emploi, les participants potentiels doivent :

- démontrer qu'ils ne sont pas en mesure d'obtenir un emploi durable sur le marché du travail local;
- faire l'objet d'un plan d'action qui indique que les services d'Aide au travail indépendant sont nécessaires et qu'ils constituent l'intervention la plus appropriée pour aider les participants à atteindre l'autonomie sur le marché du travail;
- démontrer qu'il leur manque des compétences, des éléments de formation ou de l'expérience en matière d'entrepreneuriat, tout en démontrant qu'ils ont des aptitudes à l'entrepreneuriat et une connaissance suffisante des produits ou services, en plus de disposer de la contribution nécessaire au démarrage de leur entreprise;
- avoir une expérience liée au concept de leur entreprise, de sorte qu'ils sont plus susceptibles de devenir indépendants et autonomes en emploi;
- avoir un concept d'entreprise qui est viable sur le marché du travail local et qui n'aura pas de répercussions négatives sur la collectivité.

La Colombie-Britannique peut concevoir et exécuter les activités de programme de manières adaptées aux besoins de son marché du travail. À l'automne 2018, le programme a été offert directement par les services d'emploi de WorkBC et par des fournisseurs de services tiers spécialisés dans l'entrepreneuriat.

La Colombie-Britannique a affecté entre 4 % et 5 % de son financement découlant de l'EDMT à l'Aide au travail indépendant au cours de 5 exercices entre 2013 et 2019. Alors que les dépenses pour l'Aide au travail indépendant ont tendance à diminuer au Canada, elles restent stables en Colombie-Britannique.

⁴⁴ De plus amples détails sur l'Aide au travail indépendant sont présentés dans l'étude de 2021 intitulée *Evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the self-employment program in British Columbia*.

Le processus de demande de participation est structuré de manière à garantir que les candidats ont les qualités nécessaires pour exercer un travail indépendant, qu'ils ont une idée d'entreprise viable et qu'ils disposent des ressources financières nécessaires pour lancer une entreprise.

Résultats en matière d'emploi pour les participants

Voici un résumé des résultats sur le marché du travail et des taux de satisfaction tirés d'une enquête réalisée à l'hiver 2020 auprès des participants à l'Aide au travail indépendant en Colombie-Britannique⁴⁵. En tout, 841 personnes ont répondu à l'enquête, ce qui donne un taux de réponse de 35 %⁴⁶.

Les participants à l'Aide au travail indépendant ont augmenté leur niveau d'emploi de 16 points de pourcentage, passant de 60 % pendant l'année précédant leur participation à 76 % au moment de l'enquête (c'est-à-dire de 2 à 4 ans après leur participation au programme). Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse du pourcentage de travailleurs indépendants parmi les participants.

Type d'entreprises créées, taux de survie et facteurs de réussite

Quarante-cinq pour cent (45 %) des répondants à l'enquête ont lancé une entreprise offrant un travail indépendant et celle-ci était toujours en activité à l'hiver 2020 (2 à 4 ans après la participation au programme).

- Parmi les 488 répondants qui ont créé une entreprise, 70 % d'entre eux exploitaient toujours leur entreprise 2 à 4 ans après la mise en œuvre du programme.
- 4% vendu leur entreprise, mais celle-ci était toujours opérationnelle.
- 23 % des répondants n'ont pas été en mesure de maintenir l'activité de l'entreprise qu'ils avaient créée dans le cadre du programme.

La moitié des entreprises offrant un travail indépendant ainsi créées l'ont été dans les services professionnels, scientifiques et techniques, les « autres services »⁴⁷, ainsi que dans le commerce de détail et la construction.

Facteurs influençant le succès ou l'échec des entreprises offrant un travail indépendant

- Les participants qui ont créé une entreprise dans le cadre de l'Aide au travail indépendant et qui étaient encore en activité au moment de l'enquête ont attribué leur succès opérationnel :

⁴⁵ L'enquête a été menée au cours des mois de janvier et de février 2020.

⁴⁶ Il convient de noter que 84 répondants ont été éliminés après avoir confirmé qu'ils ne participaient pas au programme. On a ainsi obtenu 757 réponses complètes.

⁴⁷ Parmi les autres services, on retrouve par exemple la réparation ou l'entretien de véhicules à moteur, de machines et d'équipement ; des soins personnels ; des services funéraires ; des services de blanchisserie ou des services de soins aux animaux domestiques.

- à leur dévouement et leur travail acharné;
 - à la forte demande pour leurs produits ou services;
 - à la qualité du service fourni;
 - au programme d'Aide au travail indépendant;
 - à leurs propres capacités, expériences et connaissances;
 - à leur réseau et à leurs relations d'affaires.
- Les participants qui ont créé une entreprise, mais qui ont été contraints de la fermer ont attribué la fermeture :
 - à la faiblesse de l'activité;
 - au manque de clients;
 - à l'obtention d'un emploi ou à l'exploitation d'une avenue plus prometteuse;
 - au manque de financement;
 - à la force de la concurrence.
 - Les participants qui n'ont pas lancé leur entreprise ont attribué la situation :
 - à un financement insuffisant;
 - au niveau de risque et au manque de stabilité;
 - au niveau de responsabilité et de stress;
 - à la faiblesse des profits;
 - à l'obtention d'un emploi;
 - aux obligations familiales et autres facteurs liés à la famille.

Résultats en matière de revenus et dépendance à l'égard du soutien du revenu

Les répondants n'étaient pas à l'aise pour répondre aux questions relatives à leurs revenus. Cette situation a compliqué la comparaison des revenus antérieurs et postérieurs des participants ayant un travail indépendant.

Dans l'ensemble, il semble y avoir une augmentation du nombre de participants déclarant des revenus inférieurs à 10 000 dollars par an. Cependant, les répondants à l'enquête qui ont pu maintenir l'exploitation de leur entreprise étaient plus susceptibles que les répondants dont l'entreprise avait fermé de déclarer des revenus supérieurs ou égaux à ce qu'ils percevaient avant leur participation au programme.

En complément des questions sur les revenus, les répondants à l'enquête ont été invités à fournir une évaluation de leur bien-être financier. En tenant compte de l'ensemble de leur situation financière :

- 74 % des répondants ont déclaré que leur situation financière était à peu près la même ou qu'elle s'était améliorée par rapport à ce qu'elle était avant le début de leur participation aux services d'Aide au travail indépendant;
- 70 % des répondants ont déclaré que la valeur nette de leur ménage était à peu près la même ou avait augmenté par rapport à ce qu'elle était avant le début de leur participation au programme.

Conformément aux résultats de l'enquête, les fournisseurs de services ont déclaré que les augmentations immédiates des revenus ne sont pas nécessairement un résultat attendu du programme.

En ce qui concerne la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, les participants ont moins recouru à l'assurance-emploi et à l'aide sociale après leur participation au programme.

Satisfaction à l'égard des services reçus et de l'emploi actuel

De nombreux répondants ayant créé une entreprise indépendante ont déclaré être tout aussi satisfaits de leur situation professionnelle, voire plus, qu'avant leur participation au programme. Ceux qui ont pu maintenir l'exploitation de leur entreprise étaient 33 points de pourcentage plus susceptibles de se déclarer plus satisfaits, par rapport à ceux dont l'entreprise avait fermé (76 % contre 43 %).

L'enquête a examiné la contribution du programme au succès des entreprises offrant un travail indépendant. Au moins 81 % des répondants à l'enquête qui ont lancé une entreprise offrant un travail indépendant ont estimé que les formations et les services qu'ils ont reçus s'étaient révélés « assez importants » ou « très importants » pour le lancement, l'exploitation et le succès de leur entreprise. Les services les mieux notés sont les suivants :

- la formation sur la budgétisation et la gestion financière;
- allocation de subsistance pendant la participation;
- la formation sur le marketing.

Défis rencontrés et leçons apprises au sujet de la conception et de l'exécution du programme

Les informateurs clés ont décrit des défis liés à la conception et à l'exécution du programme, notamment :

- des conditions d'admissibilité restrictives pour les participants au programme;
- la faiblesse des efforts de promotion et d'information au sujet du programme;
- des dispositions contractuelles restrictives pour les fournisseurs de services.

Voici quelques-unes des meilleures pratiques liées à la conception et à l'exécution du programme

- utiliser des organisations locales et spécialisées pour l'exécution du programme;
- procéder à une évaluation approfondie des candidats;
- adapter les mesures de soutien aux besoins des participants;
- faire appel à des spécialistes pour offrir une formation sur mesure;
- offrir aux participants des occasions de se constituer un réseau;
- informer les participants au sujet des sources de financement à leur disposition et les aider à y accéder.

Considérations clés pour l'élaboration des services d'Aide au travail indépendant et des politiques afférentes

Voici quelques-unes des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques.

- **Considération n° 1** : Les services d'Aide au travail indépendant peuvent bénéficier d'un objectif actualisé précisant qu'ils sont destinés aux participants admissibles qui ont une idée d'entreprise viable, les ressources financières ou en nature pour lancer une entreprise et le niveau de dévouement requis.
- **Considération n° 2** : La collecte de données pour les participants exerçant une activité indépendante ne doit inclure que les participants jugés aptes à exercer une activité indépendante et acceptés dans le programme. Il faudra par conséquent exclure les candidats qui ont seulement assisté aux séances d'information et ceux qui ne sont pas jugés aptes à participer à l'Aide au travail indépendant. Ces derniers peuvent être déclarés comme des participants aux SAE.
- **Considération n° 3** : Les indicateurs de programme peuvent inclure : l'augmentation des niveaux d'emploi ou de travail indépendant; l'augmentation des revenus à moyen terme; le taux de survie des entreprises semblable à celui de l'économie locale ou du secteur; l'amélioration de la satisfaction au travail et l'acquisition de compétences transférables.

Justification

Les services d'Aide au travail indépendant visent à aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes. Le processus de demande de participation est structuré de manière à garantir que les candidats ont les qualités nécessaires pour exercer un travail indépendant, qu'ils ont une idée d'entreprise viable et qu'ils disposent des ressources financières nécessaires pour lancer une entreprise. Cependant, l'enquête révèle que :

- plus du tiers (36 %) des participants de la Colombie-Britannique n'ont pas lancé d'entreprise;
- 84% des répondants de la Colombie-Britannique ont confirmé qu'ils n'avaient pas participé au programme;
- près du quart (23 %) des participants n'ont pas été en mesure de poursuivre l'exploitation de l'entreprise qu'ils avaient créée dans le cadre du programme.

Les participants qui ont créé une entreprise, mais qui ont été contraints de la fermer ont attribué cette fermeture à la faiblesse de l'activité, au manque de clients, à l'obtention d'un emploi, à l'exploitation d'une avenue plus prometteuse, au manque de financement ou à une forte concurrence. À l'exception de l'obtention d'un emploi par le participant, ces facteurs peuvent indiquer qu'il est nécessaire d'améliorer la formation pour l'analyse du marché cible et l'obtention d'un meilleur financement.

Enfin, les participants qui n'ont pas démarré d'entreprise pendant leur participation au programme ont attribué cela à : l'absence de financement; le niveau d'incertitude et de risque impliqué; la charge de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et la sous-estimation de l'engagement requis. Ces facteurs peuvent indiquer qu'il est nécessaire de fixer les bonnes attentes pour les participants et les candidats.

L'enquête confirme que les participants acquièrent des compétences transférables grâce à la formation et aux ateliers, qu'ils sont davantage en emploi, qu'ils obtiennent des revenus plus élevés à moyen terme et qu'ils créent des emplois supplémentaires. De plus, le taux de survie des entreprises reflète celui qui est observé pour les petites entreprises dans l'économie. Ces indicateurs sont utiles pour mesurer le succès du programme et en rendre compte, ainsi que pour gérer les accords de contributions conclus avec les prestataires de services.

5.2 Partenariats pour la création d'emplois⁴⁸

Objectif du programme

Les PCE sont conçus pour soutenir des projets qui offrent aux clients sans emploi admissibles à l'assurance-emploi la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle significative tout en apportant une contribution à la collectivité. Bien que les activités des projets doivent être bénéfiques à la fois pour les participants et pour la collectivité, l'objectif principal doit consister à aider les participants à maintenir ou à améliorer les compétences qui favorisent leur employabilité.

Les PCE permettent de fournir des fonds à des organismes qui mettent en œuvre des projets bénéfiques pour la collectivité tout en permettant aux participants d'acquérir de l'expérience de travail.

Les participants reçoivent des prestations de l'assurance-emploi, partie I ou partie II⁴⁹. Les prestations versées aux participants sont fixées selon le taux de salaire en vigueur, jusqu'au taux maximum de prestations hebdomadaires de l'assurance-emploi. Les participants peuvent recevoir un complément de salaire supplémentaire de la part de l'employeur ou du promoteur.

Exécution du programme

La conception et la mise en œuvre des PCE permettent à la Colombie-Britannique de s'attaquer à divers obstacles à l'emploi rencontrés par ses résidents (comme le manque d'expérience de travail). Les PCE peuvent également être utilisés pour répondre aux besoins du marché du travail en ciblant des sous-groupes de personnes, des collectivités ou des secteurs économiques dans lesquels la demande est forte.

Les gestionnaires du programme indiquent que le financement affecté aux PCE est établi en fonction des priorités du gouvernement de la Colombie-Britannique, des besoins du marché du travail, de la disponibilité des budgets, de l'intérêt des collectivités et des projections préparées par le personnel de WorkBC.

Outre l'acquisition d'une expérience de travail précieuse, les informateurs clés relèvent d'autres avantages divers que l'on peut attendre des projets exécutés dans le cadre des PCE. En participant à

⁴⁸ Vous trouverez de plus amples détails sur le programme dans l'étude de 2019 intitulée *Design and delivery of the Job Creation Partnerships program in British Columbia*.

⁴⁹ Comme le précise la *Loi sur l'assurance-emploi*, la partie I concerne les mesures de soutien du revenu fournies directement par le gouvernement fédéral et la partie II concerne les prestations d'emploi fournies par les provinces.

un projet, les personnes sont censées accéder à des occasions de réseautage, renforcer leurs compétences générales et améliorer leur bien-être personnel.

Les titulaires de projet peuvent bénéficier des PCE en s'appuyant sur ces derniers pour accroître leurs capacités, mener leurs projets à bien et mieux faire connaître leur organisme. À l'échelle communautaire, les projets réalisés dans le cadre de PCE peuvent soutenir le développement économique, donner accès à des actifs corporels et favoriser la collaboration communautaire.

Défis rencontrés et leçons apprises

Les informateurs clés font état de défis liés aux aspects suivants :

- le recrutement de participants et de titulaires de projet;
- l'approbation des projets dans le cadre des PCE;
- l'exécution des projets et leur surveillance;
- l'abolition des obstacles à l'emploi des participants.

Les informateurs clés indiquent que les facteurs ci-dessous contribuent à la réussite des participants.

- Certaines considérations importantes entrent en jeu pour l'exécution du programme. Il s'agit entre autres de s'assurer que les priorités du gouvernement provincial, les activités communautaires et les nouveaux défis qui émergent dans le marché du travail guident l'élaboration de la stratégie de promotion annuelle et le plan d'investissement stratégique, ainsi que la sélection des projets pour lesquels on reçoit des demandes. Depuis le 1^{er} avril 2019, un budget centralisé géré par le Ministère permet de verser des soutiens financiers aux participants aux projets dans le cadre des PCE.
- On a cerné certains éléments importants pour assurer l'efficacité des efforts de recrutement de titulaires de projet : la mise à profit des activités de promotion des parties prenantes, les travaux du personnel pour comprendre les marchés du travail régionaux partout dans la province, ainsi que la collaboration entre les agents des contrats et des partenariats de WorkBC et les entrepreneurs qui travaillent avec l'organisme.
- En ce qui concerne le soutien aux organismes pendant le processus de sélection, le soutien individuel des agents des contrats et des partenariats tout au long du processus est important.
- En ce qui concerne la surveillance, il est important qu'on énonce clairement les attentes dans les accords de partage des coûts et qu'on assure le maintien d'une communication ouverte entre les titulaires de projet, le personnel de WorkBC et les participants. La surveillance sur place est également un élément important à prendre en compte.
- Les participants qui bénéficient le plus des PCE sont ceux qui sont confrontés à des obstacles multiples, ceux qui cherchent à effectuer une transition vers un nouveau domaine et ceux qui ont besoin d'aide pour réintégrer le marché du travail.
- Les organismes dotés de solides capacités administratives et d'expérience dans la mise en œuvre de projets dans le cadre des PCE sont à même de porter de tels projets avec succès. Les organisations à but non lucratif sont les plus susceptibles de réussir en tant que titulaires de projet.

- Les projets qui se concentrent sur les intérêts de la collectivité, contribuent à l'atteinte des priorités du gouvernement et favorisent l'acquisition de compétences transférables qui font l'objet d'une forte demande conviennent bien au programme des PCE.

Considération clé pour l'élaboration des programmes et des politiques dans le cadre des PCE

La considération ci-dessous est apparue lors de l'étude des PCE.

Considération : Outre l'amélioration de la participation des participants au marché du travail, la participation aux PCE comporte divers avantages pour les participants, les collectivités et les titulaires de projet. Ces avantages ne sont pas actuellement pris en compte dans la description du programme en Colombie-Britannique. De plus, comme on constate un recours accru à l'assurance-emploi à la suite de la participation aux PCE, il se peut que la province ait avantage à clarifier les objectifs et les résultats escomptés de son programme de PCE en ce qui concerne les prestataires actifs et les anciens de l'assurance-emploi.

Les études menées dans le cadre des deuxième et troisième cycles d'évaluation de l'EDMT Canada-Colombie-Britannique révèlent que les participants aux PCE ont davantage recours à l'assurance-emploi après leur participation. Plus précisément :

- Par rapport aux non-participants similaires, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont amorcé leur participation aux PCE entre 2002 et 2005 ont recouru davantage aux prestations d'assurance-emploi dans les années qui ont suivi leur participation^{50 51}.
- Par rapport aux participants similaires qui n'ont reçu que des SAE, les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont amorcé leur participation aux PCE entre 2002 et 2005 ou entre 2010 et 2012 ont recouru davantage aux prestations d'assurance-emploi dans les années qui ont suivi leur participation.

Les données qualitatives recueillies et documentées dans le cadre de cette étude révèlent que le recours accru à l'assurance-emploi chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi après leur participation pourrait s'expliquer par les éléments suivants :

- il se peut que les participants gagnent des revenus assurables au titre de l'assurance-emploi s'ils occupent un emploi à temps partiel pendant leur participation aux PCE;
- il peut s'agir de travailleurs saisonniers qui participent aux PCE pendant leur saison morte, puis qui retournent à l'assurance-emploi après une période de travail saisonnier;

⁵⁰ Emploi et Développement social Canada. (2017). *Évaluation de l'Entente Canada-Colombie-Britannique sur le développement du marché du travail*.

⁵¹ Les impacts différentiels ne sont pas connus pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont amorcé leur participation aux PCE entre 2010 et 2012.

- il peut s'agir de personnes confrontées à de multiples obstacles qui renforcent leurs capacités grâce à une expérience de travail dans le cadre d'un PCE, puis qui obtiennent un emploi à court terme après leur participation, ce qui leur permet de retrouver leur admissibilité à l'assurance-emploi.

Les informateurs clés indiquent que les PCE pourraient bien convenir aux participants confrontés à de multiples obstacles à l'emploi et qu'on pourrait les utiliser comme une première étape avant le déploiement d'interventions supplémentaires à même de préparer les participants en vue d'un emploi à long terme.

5.3 Partenariats du marché du travail⁵²

Les programmes de Partenariats du marché du travail visent à aider les employeurs, les collectivités et les secteurs ou régions économiques à s'adapter aux changements au sein de la population active et à combler leurs besoins en ressources humaines. On y retrouve une vaste gamme d'activités financées, comme :

- des activités de mobilisation;
- la recherche sur le marché du travail et les ressources humaines;
- la conception, la mise à l'essai et l'évaluation de stratégies relatives à la main-d'œuvre;
- l'adaptation de la main-d'œuvre, en passant entre autres par le développement des compétences des travailleurs confrontés à une perte d'emploi;
- la diffusion de connaissances au sujet de l'information sur le marché du travail;
- le partage des informations relatives au marché du travail et aux ressources humaines.

Avec 8,8 millions de dollars pour l'exercice 2019 à 2020, le programme des Partenariats du marché du travail représente près de 4 % des dépenses totales dans le cadre de l'*Entente Canada-Colombie-Britannique sur le développement du marché du travail*.

Organismes financés

Parmi les organismes financés, on compte :

- Associations sectorielles et conseils sectoriels
- Organismes à but non lucratif
- Entreprises
- Établissements d'enseignement privés et publics
- Administrations municipales

Enjeux ciblés sur le marché du travail

Les projets financés dans le cadre des Partenariats du marché du travail ont pour objectif de remédier aux pénuries de compétences ou de main-d'œuvre actuelles ou prévues. Ces projets ciblent également

⁵² Vous trouverez de plus amples détails sur le programme dans l'étude du 23 août 2021 intitulée *Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the Labour Market Partnerships programs in British Columbia*.

certaines populations de personnes sans emploi (par exemple, les femmes, les jeunes, les Autochtones, les nouveaux arrivants ou les personnes en situation de handicap).

En général, les projets financés ciblent les problèmes du marché du travail liés aux aspects suivants :

- croissance prévue ou réelle du secteur
- manque de capacité pour la planification des ressources humaines, qui entraîne des défis pour attirer et retenir les employés;
- manque d'information sur le marché du travail propres à un secteur ou à une province ou un territoire;
- obstacles à l'emploi rencontrés par une population cible.

Tous les projets examinés étaient conformes aux objectifs du programme afférent et à la description des activités admissibles.

Partenariats

En Colombie-Britannique, 2 ministères provinciaux participent aux projets des Partenariats du marché du travail : le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (Ministry of Advanced Education and Skills Training) et le ministère du Développement social et de la Réduction de la pauvreté (Ministry of Social Development and Poverty Reduction).

En ce qui concerne le soutien apporté par les responsables de programmes des ministères aux titulaires de projet pour établir des partenariats, les 2 ministères jouent des rôles différents :

- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle a confirmé que les responsables de programmes aident les titulaires de projet à établir des partenariats;
- le ministère du Développement social et de la Réduction de la pauvreté a expliqué que l'établissement et le maintien des partenariats relèvent de la responsabilité des titulaires de projet potentiels et que les responsables de programmes vérifient l'existence de partenaires au cours du processus de demande.

La Colombie-Britannique et les informateurs clés soulignent que l'expertise des partenaires est essentielle à la mise en œuvre et au succès des projets.

L'examen des documents de 17 projets confirme les éléments ci-dessous.

- Des partenariats ont été établis pour soutenir la réalisation de tous les projets.
- Les partenaires ont apporté des contributions financières et en nature. Les formes les plus courantes de contribution en nature étaient l'expertise, ainsi que le temps passé par le personnel au sein des comités directeurs des projets, les espaces pour les bureaux ou les événements, ainsi que l'aide logistique.
- Parmi les activités de projets réalisées avec le soutien des partenaires, mentionnons : la recherche sur le marché du travail et les ressources humaines, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans pour la main-d'œuvre, la mobilisation, la diffusion de connaissances au sujet de

l'information sur le marché du travail et le partage d'informations sur le marché du travail et les ressources humaines.

Défis rencontrés et leçons apprises

Des questionnaires soumis à la province et des entretiens réalisés auprès d'informateurs clés ont permis de relever les défis ci-dessous en ce qui a trait au recrutement de titulaires de projet et à la mise en place des projets dans le cadre des Partenariats du marché du travail.

- Les organismes et les collectivités n'ont pas les capacités nécessaires pour concevoir les projets et satisfaire aux obligations contractuelles.
- Le processus de demande est coûteux en temps et en expertise.
- Des roulements de personnel ont entraîné une perte de connaissances organisationnelles et ont diminué la capacité à établir de nouveaux accords.
- Très peu de demandes de formation parrainée par l'employeur ont été déposées au cours des 2 exercices financiers s'étalant d'avril 2018 à mars 2020, en raison de défis au chapitre de la promotion et de la sensibilisation du public.

Voici certaines des mesures prises par les responsables de programme et certaines caractéristiques des projets qui favorisent la réussite du programme :

- une base solide pour le projet (une bonne compréhension du problème du marché du travail que le projet est censé régler, avec des données sur le marché du travail à l'appui);
- des objectifs et des résultats de projet clairement énoncés;
- la vérification de la capacité des titulaires de projet à réaliser les projets;
- le soutien de la collectivité ou du secteur à l'égard du projet;
- l'élaboration d'un processus de demande accéléré en réponse à des situations urgentes, qui a permis aux projets des Partenariats du marché du travail de répondre aux besoins des collectivités;
- un soutien efficace aux relations avec les collectivités et entre les ministères;
- la sélection des bons partenaires et la prise en compte de la diversité de leurs points de vue et de leurs connaissances spécialisées;
- la flexibilité des activités admissibles dans le cadre des Partenariats du marché du travail, qui a joué un rôle majeur dans l'aide apportée aux collectivités pour assurer les transitions et pour cibler certains groupes démographiques (grâce, par exemple, aux groupes créés pour assurer l'inclusion de clients marginalisés ou issus de la diversité).

Considérations clés pour le programme des Partenariats du marché du travail et l'élaboration de politiques

Les considérations suivantes ont émergé dans le cadre de l'étude sur les Partenariats du marché du travail.

- **Considération n° 1** : Étant donné que les indicateurs de rendement actuels ne rendent pas compte de la diversité des activités financées dans le cadre des Partenariats du marché du travail, il est important qu'EDSC et la Colombie-Britannique discutent des activités actuellement financées afin de formuler des recommandations sur la meilleure façon de rendre compte des résultats.
- **Considération n° 2** : Il est essentiel de partager les leçons apprises des projets réussis dans le cadre des Partenariats du marché du travail. En particulier, pour les projets destinés aux employeurs (comme la formation sur le lieu de travail ou la formation parrainée par l'employeur) et ceux qui aident les collectivités et les secteurs économiques à surmonter les enjeux d'adaptation à l'évolution du marché du travail (contraction ou expansion).

5.4 Recherche et innovation

Les programmes de Recherche et innovation fournissent du financement pour les projets de recherche et de démonstration. Ces projets visent à :

- régler des problèmes particuliers dans le marché du travail;
- aider les chômeurs à entrer dans la population active;
- informer l'élaboration de politiques, de programmes ou de pratiques industrielles et leur intégration dans les services d'emploi de WorkBC.

Les responsables de programme indiquent que le montant alloué aux programmes de Recherche et innovation est influencé par :

- les dépenses antérieures;
- les priorités gouvernementales;
- les problèmes du marché du travail.

Entre 2014 et 2020, la Colombie-Britannique a utilisé le programme chaque année. Les dépenses consacrées aux programmes de Recherche et innovation variaient entre 2 % (7,2 M\$) et 6 % (18,4 M\$) des dépenses annuelles réalisées dans la province dans le cadre de l'EDMT.

Organismes financés

Parmi les organismes financés, on compte :

- des organismes à but non lucratif (dont des autorités de santé publique, des organismes de certification indépendants et des établissements de recherche);
- des gouvernements autochtones.

Activités de recherche et d'innovation financées

Les projets réalisés dans le cadre de Recherche et innovation englobent diverses activités. En voici quelques exemples.

- Concevoir ou mettre à l'essai de nouvelles approches pour améliorer les résultats en matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap et les jeunes à risque.

- Renforcer et améliorer la prestation de services.

Définition et critères de l'innovation

En Colombie-Britannique, les projets réalisés dans le cadre des programmes de Recherche et innovation doivent satisfaire aux critères suivants :

- identification claire de la population cible et des objectifs à l'égard du marché du travail;
- arrimage des objectifs avec ceux des programmes de Recherche et innovation, qu'il s'agisse par exemple de :
 - explorer de nouvelles approches pour améliorer les résultats sur le marché du travail et mettre ces approches à l'essai;
 - mieux comprendre le marché du travail;
 - explorer des moyens d'améliorer la prestation des services d'emploi;
- méthode de recherche clairement énoncée qui respecte les principes de la filière de financement de Recherche et innovation, notamment en ce qui concerne le respect des valeurs, des cultures et des protocoles autochtones;
- conception qui permet de s'attendre raisonnablement à la résolution d'un problème du marché du travail.

Diffusion et adoption d'approches innovantes

En Colombie-Britannique, la responsabilité de la diffusion des résultats des activités de recherche incombe aux détenteurs de projets. Dans la foulée des éléments livrables en vertu de leur contrat, les titulaires de projet conviennent de communiquer les résultats (dont les leçons apprises et les pratiques exemplaires) à un large éventail de parties prenantes, notamment :

- des spécialistes en matière d'emploi;
- des employeurs;
- des chercheurs;
- des collectivités.

Les activités de diffusion des titulaires de projet visent de multiples publics et elles reposent sur différentes méthodes, comme des rapports, des présentations et des vidéos.

La Colombie-Britannique diffuse également les résultats au sein de son appareil gouvernemental et auprès d'autres parties prenantes.

Mesure du rendement

Une fois que les projets financés sont terminés, la province les examine afin de relever les éléments suivants et de les évaluer :

- les avantages obtenus grâce au projet;
- le rapport coût-efficacité du projet;
- les leçons apprises et les défis rencontrés dans l'atteinte des objectifs du projet;

- le caractère adéquat de la planification du projet;
- l'aptitude des titulaires du projet à entreprendre d'autres projets dans le cadre de la filière de financement de Recherche et innovation.

Défis rencontrés et leçons apprises

Les documents du projet et les responsables de programme ont relevé des défis liés à la mise en œuvre et à l'achèvement des projets :

- défis entourant le recrutement de participants;
- difficultés entourant le recrutement d'employeurs comme partenaires;
- roulement de personnel;
- sous-estimation des coûts de projet.

Les responsables de programme ont relevé plusieurs facteurs qui contribuent au succès dans la mise en œuvre et l'achèvement des projets :

- s'engager dans un processus d'admission continue de demandes de projets de Recherche et innovation pour répondre aux problèmes courants du marché du travail et aux problèmes en émergence;
- maintenir des critères souples pour les projets de Recherche et innovation afin d'encourager les organismes à s'attaquer aux problèmes du marché du travail qui touchent les populations marginalisées;
- mettre en place des pratiques permettant au gouvernement de mieux contrôler les projets, notamment :
 - la reddition de comptes par les titulaires de projet au sujet d'objectifs et de jalons particuliers;
 - une communication claire et régulière avec les titulaires de projet;
- s'assurer que les titulaires de projet sont en mesure de miser sur :
 - la capacité organisationnelle et financière d'entreprendre les projets et de les mener à bien;
 - un engagement solide de la part des partenaires dans les projets;
 - une estimation détaillée des coûts des projets.

5.5 Services de formation – apprentis

L'objectif de ce programme consiste à aider les apprentis à devenir des ouvriers de métiers qualifiés et à accroître leur participation au marché du travail. Les participants au programme ont habituellement fait un choix de carrière et ont déjà des liens avec le marché du travail. Le processus d'apprentissage implique un apprentissage sur le lieu de travail et une formation technique en classe.

Les apprentis qui ont travaillé suffisamment d'heures pour avoir droit à l'assurance-emploi peuvent demander à bénéficier de l'assurance-emploi, partie I, pendant leur formation. Le programme fournit une aide financière aux apprentis admissibles à l'assurance-emploi afin de les aider à compenser les dépenses qu'ils doivent assumer pendant leur formation technique. Le niveau de financement est établi

en fonction des besoins des apprentis, de l'endroit où se déroule la formation et des frais payés par les apprentis⁵³.

Le tableau 25 présente le profil des participants au programme selon le sexe, l'âge, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 25. Profil des participants aux Services de formation-apprentis en Colombie-Britannique de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	7 604	3 175
Sexe	Femme = 7 % Homme = 93 %	Femme = 10 % Homme = 90 %
Âge	30 ans et moins = 77 % 31 à 54 ans = 23 % 55 ans et plus = 0 %	30 ans et moins = 72 % 31 à 54 ans = 27 % 55 ans et plus = 1 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 5 % Personnes en situation de handicap = 2 % Membres de minorités visibles = 7 % Immigrants récents = 2 %	Autochtones = 8 % Personnes en situation de handicap = 2 % Membres de minorités visibles = 7 % Immigrants récents = 1 %
État matrimonial	Célibataire = 68 % Marié ou conjoint de fait = 27 % Veuf/divorcé/séparé = 3 %	Célibataire = 64 % Marié ou conjoint de fait = 30 % Veuf/divorcé/séparé = 3 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 5 % Formation en cours d'emploi = 8 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 86 % Diplôme universitaire = 0 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 9 % Formation en cours d'emploi = 14 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 75 % Diplôme universitaire = 0 %
3 principaux groupes professionnels	Travailleurs qualifiés et artisans = 79 % Autres travailleurs manuels = 7 %	Travailleurs qualifiés et artisans = 66 % Autres travailleurs manuels = 12 %

⁵³ Le financement est habituellement attribué en fonction d'un taux fixe.

	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 4 %	Personnel spécialisé de la vente et des services = 5 %
3 principaux secteurs d'activité	Construction = 59 % Fabrication = 9 % Autres services (à l'exclusion des administrations publiques) = 7 %	Construction = 45 % Fabrication = 14 % Commerce de détail; autres services (sauf l'administration publique) = 7 % chacun

* Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

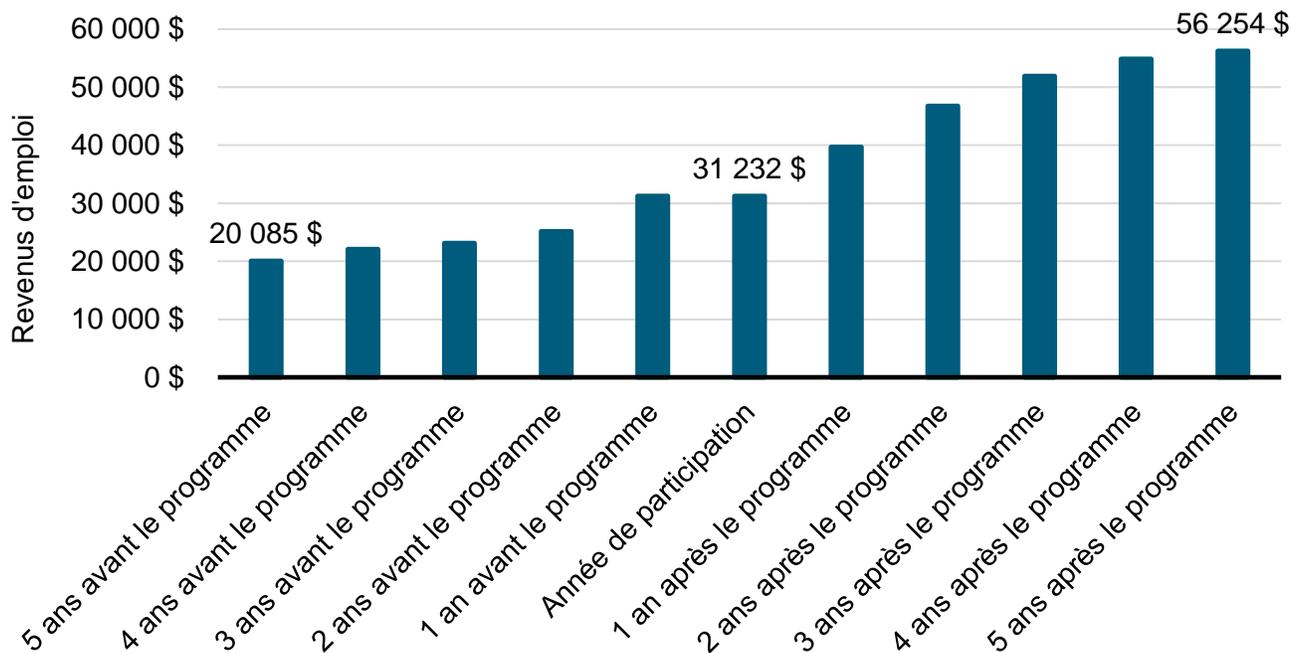
Résultats sur le marché du travail

Les résultats sur le marché du travail étudiés ici sont ceux des personnes qui ont entamé leur participation pendant la période de 2010 à 2012. Les statistiques portent sur la période de 5 années qui précède la participation au programme et sur la période de 5 années qui suit la première année de participation au programme.

Prestataires actifs

Comme le montre le graphique 6, les participants au programme ont vu leurs revenus moyens passer de 20 085 \$ au cours de la cinquième année précédant le programme à 56 254 \$ au cours de la cinquième année qui a suivi l'année du début de la participation au programme.

Graphique 6. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé aux Services de formation-apprentis

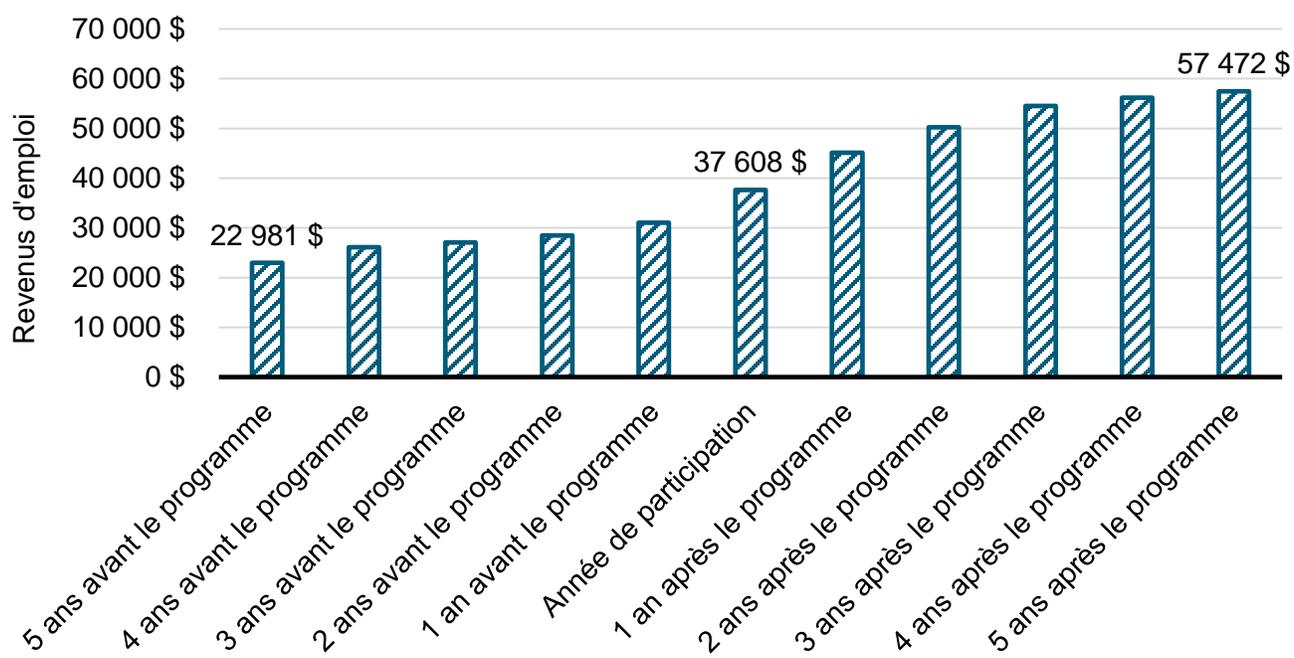


La proportion de participants en emploi diminue d'un point de pourcentage par année après la première année de participation au programme, mais elle reste autour de 96 %. La proportion de participants prestataires de l'assurance-emploi, partie I diminue. Elle passe de 99 % au cours de la première année de participation au programme à 22 %, 5 ans plus tard. Les participants réduisent leur dépendance à l'égard du soutien du revenu : elle passe de 23 % au cours de la première année de participation au programme à 3 % au cours de la cinquième année après la participation au programme.

Anciens prestataires

Comme le montre le graphique 7, les participants au programme ont vu leurs revenus moyens passer de 22 981 \$ au cours de la cinquième année précédant le programme à 57 472 \$ au cours de la cinquième année qui a suivi l'année du début de la participation au programme.

Graphique 7. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé aux Services de formation-apprentis



La proportion de participants en emploi diminue par rapport à ce qui prévalait au cours de la première année de participation au programme (96 %), et elle passe à 94 % en moyenne pendant les années qui suivent le programme. La proportion de participants prestataires de l'assurance-emploi, partie I diminue. Elle passe de 61 % au cours de la première année de participation au programme à 18 %, 5 ans plus tard. Les participants réduisent leur dépendance à l'égard du soutien du revenu : elle passe de 12 % au cours de la première année de participation au programme à 4 % au cours de la cinquième année après la participation au programme.

6. Conclusions et recommandations

L'EDMT Canada-Colombie-Britannique constitue le plus important investissement annuel dans les programmes et services actifs visant le marché du travail dans la province. Selon les résultats présentés dans ce rapport, les PEMS atteignent l'objectif d'aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, notamment sous la forme de services de formation ou d'aide à l'emploi.

Résumé des constatations

Dans l'ensemble, l'analyse des impacts différentiels montre que la participation à la plupart des PEMS améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement par rapport à ce qu'on constate chez les personnes semblables qui n'ont pas participé à ces PEMS.

Une analyse par sous-groupe montre que les Services de formation, les Services de formation, les SSETP et les SAE améliorent la participation au marché du travail et réduisent la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu chez les femmes, les hommes et les jeunes participants. Lorsque le nombre de participants était suffisant pour permettre une analyse statistiquement significative des impacts différentiels, on constate que ces programmes ont également amélioré les résultats sur le marché du travail pour les travailleurs âgés, les Autochtones, les immigrants récents et les membres de minorités visibles participants.

De plus, au fil du temps, les avantages de la participation aux PEMS pour la société surpassent les coûts des investissements pour la plupart des interventions.

Une série d'études complémentaires permet de combler les lacunes en matière d'information précédemment identifiées dans les évaluations d'EDMT en ce qui concerne l'Aide au travail indépendant, les PCE, les Partenariats du marché du travail, Recherche et innovation et les Services de formation-apprentis. Chaque étude décrit les leçons apprises, les meilleures pratiques et les défis et propose des éléments à considérer pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, lorsqu'il y a lieu. Dans l'ensemble, les études dégagent les constatations ci-dessous.

- Les participants à l'Aide au travail indépendant ont accru leur niveau d'emploi et réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.
- La Colombie-Britannique utilise les PCE pour :
 - travailler à l'élimination de divers obstacles à l'emploi rencontrés par ses citoyens;
 - répondre aux différents besoins de sous-groupes de personnes, de professions, de secteurs économiques et de collectivités dans le marché du travail.
- La Colombie-Britannique utilise les programmes des Partenariats du marché du travail pour aider des employeurs, des collectivités ou des secteurs à combler à leurs besoins en matière de ressources humaines et à s'adapter à l'évolution de la main-d'œuvre.
- La province utilise la mesure de soutien de Recherche et innovation pour financer des projets de recherche et de démonstration sur le marché du travail.

- Après avoir participé aux Services de formation, les apprentis augmentent leurs revenus d'emploi et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Recommandations

Depuis 2012, 15 études qualitatives et quantitatives ont abordé les problèmes et les questions liés à la conception, à la prestation et à l'efficacité des PEMS.

- Les études quantitatives ont permis d'évaluer l'efficacité et l'efficience des PEMS grâce à des analyses des impacts différentiels et à des analyses coûts-avantages.
- Les études qualitatives ont permis de relever les défis particuliers, les leçons apprises et les meilleures pratiques associées à la conception et au déploiement des PEMS. Chaque étude se penchait sur des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques ou pour la formulation de recommandations à cet égard.

L'évaluation des ententes sur le développement de la main-d'œuvre qui a été récemment achevée complète les études qualitatives consacrées aux EDMT. Cette évaluation s'est également appuyée sur des revues de la littérature. Elle fournit un éclairage unique sur les défis et les leçons apprises dans le cadre des efforts pour aider les personnes en situation de handicap, les immigrants et les personnes plus éloignées du marché de l'emploi.

La plupart des résultats de cette évaluation découlent d'une analyse causale avancée, dans le cadre de laquelle on a été en mesure d'attribuer les impacts constatés à une forme de PEMS particulière. Ces analyses reposent sur l'accès à des dossiers administratifs de grande qualité, ce qui renforce l'importance qu'il convient d'accorder à la capacité d'exploiter et d'intégrer des données administratives pertinentes.

Deux recommandations clés se dégagent de ces principales conclusions.

Recommandation n° 1 : On incite la Colombie-Britannique à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associés à la conception et à la mise en œuvre de programmes, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation n° 2 : On incite la Colombie-Britannique à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale.

7. Références

ALLIN, S., CORSCADDEN, L., GAPANENKO, K., ET GRIGNON, M., *Effets redistributifs du financement public des soins de santé au Canada*. ICIS, 2013.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Cycle II of the Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures Delivered in British Columbia*. Document interne, 2016.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Design and delivery of the Job Creation Partnerships program in British Columbia*. Rapport interne, 2019.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*. 2011 à 2022.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Evaluation of the Canada-British Columbia Labour Market Development Agreements – Cycle III: Examination of the medium-term outcomes from 2010 to 2017*. Rapport interne, 2021.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Evaluation of the Canada-British Columbia Labour Market Development Agreements – Cycle III: Estimation of medium-term incremental impacts from 2010 to 2017*. Rapport interne, 2021.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Évaluation de l'Entente Canada-Colombie-Britannique sur le développement du marché du travail*, 2017.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of Self-Employment Services in British Columbia*. Rapport interne, 2021.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Horizontal evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the Labour Market Partnerships program in British Columbia*. Document interne, 2021.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Labour Market Development Agreements Process for Determination of Similarity*. Document interne, 2012. Disponible sur demande.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation*. Document interne, 2022. Disponible sur demande.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report*. Document interne, 2019. Disponible sur demande.

Annexe A. Liste des 8 études présentées dans ce rapport de synthèse

Tableau A 1. Aperçu des études présentées dans ce rapport

Étude	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
Examination of medium-term outcomes from 2010 to 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à des programmes en Colombie-Britannique • Résultats selon le type de prestataire et le sous-groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des résultats avant et après la participation au programme 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	Jusqu'à 12 années (5 années avant la participation, 1 ou 2 années pendant la participation et 5 années après la participation)
Estimation of medium-term incremental impacts from 2010 to 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi en Colombie-Britannique • Impacts différentiels par sous-groupe • Profil et caractéristiques sociodémographiques des participants 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences • Établissement de profils statistiques 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	Jusqu'à 7 années (1 ou 2 années pendant la participation et jusqu'à 5 années après la participation)
<i>Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures in British Columbia</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse coûts-avantages 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences • Analyse des coûts 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	5 années après le programme (SSETP, PCE et SAE) 10 années après le programme (Services de formation)
<i>Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse coûts-avantages 	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du coût annualisé rajusté des soins de santé 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	5 années après le programme (SSETP, PCE et SAE) 10 années après le programme (Services de formation)

Évaluation de l'Entente Canada-Colombie-Britannique sur le développement du marché du travail

<p><i>Design and delivery of the Job Creation Partnerships program in British Columbia</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et exécution des programmes • Défis rencontrés et leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche non expérimentale (à partir du cycle II) • Analyse statistique • Bilan documentaire • 14 entretiens téléphoniques semi-structurés avec 18 informateurs clés 	<p>Participants de 2015 à 2017</p>	<p>2015 à 2019</p>
<p><i>Design and delivery of Self-Employment Services in British Columbia</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et exécution du programme et succès • Établir les résultats attribués au programme • Comblent les lacunes en matière de connaissances • Défis rencontrés et leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan documentaire • Analyse statistique des données administratives • Documentation et statistiques sur le travail indépendant au Canada et en Colombie-Britannique • 11 entretiens téléphoniques semi-structurés avec des informateurs clés (2 fonctionnaires provinciaux et 9 prestataires de services) • Analyse statistique des données administratives • Enquête auprès de 757 participants à l'Aide au travail indépendant en Colombie-Britannique 	<p>Participants de 2015 à 2017</p>	<p>2015 à 2020</p>
<p><i>Design and delivery of the Labour Market Partnerships program in British Columbia</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et exécution du programme • Défis rencontrés et leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan documentaire • Questionnaire rempli par le ministère du Développement social et de la Réduction de la pauvreté et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle • 8 entretiens avec 12 informateurs clés (7 responsables de programme et 5 titulaires de projet) 	<p>2018 à 2020</p>	<p>Conception et exécution au moment de la collecte de données</p>

Direction de l'évaluation

<i>Design and delivery of the Research and Innovation Support measure in British Columbia</i>	<ul style="list-style-type: none">• Conception et exécution du programme• Défis rencontrés et leçons apprises	<ul style="list-style-type: none">• Bilan documentaire• Questionnaire rempli par les responsables de programmes de la province	2017 à 2020	Conception et exécution au moment de la collecte de données
---	--	---	-------------	---

Note : Les études ne sont disponibles qu'en anglais.